

2

FEVRIER 1967

9^e année

**cahiers de
documentation
européenne**

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Cette publication est consacrée aux problèmes du développement de l'intégration européenne. Outre une analyse des documents les plus marquants et des plus importantes prises de position sur ces problèmes, elle résume les principales activités du Parlement européen, des autres assemblées parlementaires européennes et des parlements des six pays membres relatives à la construction de l'Europe.

Pour compléter ses informations sur les Communautés européennes en ce qui concerne l'activité des Exécutifs, le lecteur est prié de se reporter aux publications officielles suivantes :

Bulletin de la C. E. C. A.

Bulletin de la C. E. E.

Bulletin de la C. E. E. A.

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans les Bulletins des Communautés.

S O M M A I R E

P r e m i è r e P a r t i e

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

	<u>Page</u>
I. PROBLEMES GENERAUX	
1 - Le problème de la représentation italienne au Parlement européen	1
2 - Les entretiens franco-allemands de Paris	13
3 - M. Mansholt, adversaire d'une institutionalisation prématurée des consultations politiques entre les Six	18
4 - M. H. von der Groeben, membre de la Commission de la C.E.E., et la politique européenne	19
5 - L'intégration européenne dans les programmes électoraux des grands partis néerlandais	20
6 - Contre l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel	21
7 - Discours de M. Grewe, ambassadeur allemand auprès du Conseil de l'O. T. A. N., sur le traité de non prolifération et l'union politique	22
II. POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES	
1 - L'avenir des sociétés européennes	25
2 - Inauguration de la 31e Semaine verte internationale à Berlin ..	26
3 - La fédération allemande du commerce de gros met en garde contre un retour du protectionnisme	28
4 - M. Stodter, président de la chambre de commerce de Hambourg, se prononce sur la politique européenne	29
5 - Le Congrès de Milan sur la politique économique à moyen terme de la C. E. E. et le plan italien	30
III. RELATIONS EXTERIEURES	
1 - L'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun	
a) L'Internationale Socialiste favorable à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E.	33
b) Séminaire universitaire à Oxford	34
2 - Les relations Europe - Etats-Unis	42

Deuxième Partie

ACTIVITE PARLEMENTAIRE

I. LE PARLEMENT EUROPEEN	
Activité des commissions au mois de janvier	43
II. L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE	
Débats sur la déclaration du Premier ministre du Royaume-Uni, M. Wilson, concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.	49
III. LES PARLEMENTS NATIONAUX	
a) <u>Belgique</u>	
La politique européenne de la Belgique	53
b) <u>Italie</u>	
La politique d'unification européenne en débat à la commission extérieure de la Chambre des députés	55
c) <u>Luxembourg</u>	
La politique européenne du Luxembourg	58
d) <u>Pays-Bas</u>	
1 - Représentation du Surinam et des Antilles néerlandaises dans le cadre de leur association avec la C.E.E.	58
2 - Harmonisation de la taxe sur le chiffre d'affaire	59
3 - Système communautaire de subventions à l'écoulement du charbon à coke	62

Première Partie

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

I - PROBLEMES GENERAUX

1 - Le problème de la représentation italienne au Parlement européen

Le problème de la représentation italienne au Parlement européen s'est posé lors du renouvellement du Parlement italien en avril 1963. Jusqu'à présent toutefois, la nouvelle Chambre des Députés et le nouveau Sénat n'ont pas encore procédé à la désignation de leurs représentants à Strasbourg pour la quatrième législature (1963-1968). Un désaccord, en effet, a divisé la majorité de centre-gauche, d'une part en socialistes et républicains, et d'autre part en démocrate-chrétiens et sociaux démocrates, sur le problème de savoir si les communistes devaient ou non faire partie de la délégation italienne. En d'autres termes, le problème de la représentation italienne est devenu le problème des communistes au Parlement européen.

Le problème de la participation des communistes dans la délégation au Parlement européen s'est posé lors de la formation du gouvernement de centre-gauche. En effet, le parti socialiste italien (P.S.I.) a présenté cette requête au moment d'engager les négociations sur la constitution du premier gouvernement Moro (novembre 1963), mais il a dû se rendre à la décision du nouveau président du Conseil de ne pas se saisir du problème qui relève, en effet, de la compétence du parlement et non du gouvernement. La demande du P.S.I. s'explique par l'attitude que les socialistes ont, dès 1952, prise quant à la désignation de la délégation italienne à l'Assemblée commune de la C.E.C.A.: à ce moment là déjà, ils souhaitaient la présence, au sein de la délégation, de tous les groupes parlementaires, celle, par conséquent, de leur propre parti et du parti communiste, opposés tous deux alors au processus d'intégration européenne. Mais le succès du mouvement d'intégration en Europe, dans le cadre de la C.E.C.A. d'abord, dans celui de la C.F.E. et d'Euratom ensuite, devait amener les socialistes et les communistes eux-mêmes à revoir leurs positions. Cette révision s'est concrétisée dans la revendication par les socialistes d'un Parlement européen élu au suffrage universel direct. C'est cette thèse qu'un porte-parole du P.S.I., Paolo Vittorelli, responsable de la section des affaires étrangères, a soutenue lors du XIe Congrès des Amis du "Mondo" (Rome, les 2 et 3 février 1963) (1) et qui a trouvé son expression la plus parfaite dans la motion adoptée à la majorité lors du 35ème Congrès du Parti (Rome, du 25 au 29 octobre 1963). Cette motion affirmait, en effet, que "(le parti) réclamait enfin une action décisive de l'Italie pour que soient appliquées

(1) Cf. "Che fare per l'Europa ?" Milano, Edizioni di Comunità, 1963, pp. 134-135.

les dispositions du traité de Rome relatives à l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel direct" (1).

C'est donc dans cette perspective que se situait la revendication socialiste d'une représentation italienne au Parlement européen, élue par les Chambres sans aucune exclusion, constituant un premier pas vers des élections populaires directes. Mais, comme nous l'avons déjà vu, cette demande n'a pas été retenue : dans son programme, le gouvernement affirme, au contraire, que le Parlement européen doit être directement élu au suffrage universel. Le problème de la représentation des communistes est toutefois revenu à l'ordre du jour au lendemain de la formation du second gouvernement Moro (août 1964) à la suite de l'intervention de M. Saragat, social-démocrate, pour lors ministre des affaires étrangères et devenu dans la suite président de la République. En effet, dans une interview accordée à un hebdomadaire (2), M. Saragat y faisait la déclaration suivante : "Personnellement, je suis d'avis que si le parti communiste italien prenait la responsabilité de déclarer qu'il acceptait les règles du jeu du Marché commun, c'est-à-dire s'il en acceptait le cadre institutionnel tout en se promettant de tenter de modifier les institutions européennes par l'intérieur, il faudrait cesser toute discrimination à son égard". M. Saragat reprit et développa cette déclaration le 5 novembre 1964 au cours d'une émission télévisée. Lorsqu'on lui fit remarquer l'inopportunité politique de la présence des communistes au sein du Parlement européen, il répondit : "Le programme du gouvernement précise bien que nous voulons un Parlement élu au suffrage universel. Je me demande si un Parlement élu au suffrage universel ne va pas donner droit à une délégation au Parlement européen à ceux qui représentent le parti communiste. En attendant, la constitution de ce Parlement élu au suffrage universel, je demande s'il est possible d'exclure le parti communiste d'une représentation équitable au Parlement de l'Europe ?" Puis il a ajouté : "Or, le parti communiste est présent au Parlement italien mais absent du Parlement européen. Je ne comprends pas cette situation. Si nous avons une conception démocratique de la vie et si nous reconnaissons un droit de citoyenneté à tous les partis, alors nous devons reconnaître au parti communiste le droit à une représentation légitime aussi bien au sein des Assemblées internationales qu'au sein du Parlement italien" (3).

Par ces réponses, M. Saragat posait le problème, tout en indiquant sa solution. De leur côté, les communistes ont montré qu'ils étaient décidés à respecter les règles du jeu communautaire. Dans son aide-mémoire de Yalta, d'août 1964 (4), Togliatti avait déjà affirmé que le mouvement ouvrier et démocratique ne pouvait se désintéresser de ce qui se passait à l'intérieur du Marché commun, c'est-à-dire du processus de concentration internationale.

(1) "Avanti", 30 octobre 1963.

(2) "L'Espresso", 24 septembre 1964.

(3) "L'Unità", 6 novembre 1964.

(4) Cf. "Rinascita", n° 35, 5 septembre 1964, pp. 1-4.

Dans l'optique de cette ligne directrice et sans abandonner son vocabulaire politique, le parti communiste se rapprochait ainsi des problèmes communautaires tout en revendiquant son rôle à jouer dans le processus d'intégration européenne.

Le 12 février 1965, au cours du débat au Sénat sur le budget de l'Etat, le sénateur communiste Pesenti demande, au nom de son parti, que le gouvernement s'engage activement à éliminer toute discrimination dans la composition de la future délégation italienne au Parlement européen (1). Le 21 février, le comité central du parti communiste italien (P.C.I.) adopte un ordre du jour dans lequel il réitérait la demande du parti d'être représenté dans les organismes communautaires et donc aussi au Parlement européen (2). De son côté, le secrétaire général du P.C.I., M. Longo, tient à préciser, dans une interview accordée à une revue bimensuelle (3), que le refus d'accepter la présence communiste dans les organismes communautaires constituait "une violation flagrante de la Constitution, des principes et de la pratique réglant la désignation des représentants de notre Parlement". Le 29 mai, au cours du débat au Sénat sur le mandat à confier au gouvernement pour qu'il prenne les mesures nécessaires dans les domaines prévus par les traités instituant la C.E.E. et la C.E.E.A., le sénateur communiste Perna déclara qu'il était "nécessaire de procéder dans les plus brefs délais au renouvellement de la délégation italienne" au Parlement européen, ajoutant que "tout vote, toute décision sur cette question devait refléter de façon claire et nette le Parlement italien tel qu'il se présentait avec les forces qui le composaient", sans plus exclure "les forces représentant désormais plus de 30 % du pays, compte tenu de celles qui suivaient notre parti et, en général, de celles qui suivaient l'ensemble de l'opposition de gauche" (4).

De leur côté, les socialistes ont continué à affirmer que toutes les tendances du Parlement italien, sans exception aucune, doivent être représentées au Parlement européen. Cette thèse a été exposée, une nouvelle fois, dans le rapport présenté par le secrétaire du P.S.I., M. De Martino, au Comité central du parti, réuni du 7 au 9 avril. Dans son discours d'introduction, M. De Martino précisait que les socialistes souhaitaient cette solution "non pas parce qu'ils entendaient poursuivre l'objectif politique qu'était l'admission des communistes dans les organismes européens, objectif qui leur était étranger ou indifférent, mais parce que la démocratie n'admettait aucune discrimination et que cette attitude contrastait avec la volonté déclarée d'introduire un suffrage universel direct pour l'élection du Parlement européen"(5).

(1) Sénat de la République, compte rendu sténographique, 12 février 1965, p. 12769.

(2) "L'Unità", 22 février 1965.

(3) "Astrolabio", 15 avril 1965.

(4) Sénat de la République, compte rendu in extenso, 29 mai 1965, p. 16145.

(5) "Avanti!", 8 avril 1965.

Cette thèse fut illustrée par les sénateurs socialistes Banfi et Vittorelli au cours du débat sénatorial sur la délégation de pouvoirs au gouvernement en vue de l'adoption de mesures dans les matières prévues par les traités de la C.E.E. et de la C.E.E.A. Les sénateurs Banfi et Vittorelli demandèrent, en outre, respectivement le 28 et le 29 mai, que le problème du renouvellement de la délégation italienne soit mis à l'ordre du jour simultanément par les deux tendances du Parlement (1).

Le parti social-démocrate (P.S.D.I.) a révisé sa position quant à la présence, ou l'absence, des communistes à Strasbourg, après l'élection de M. Saragat à la présidence de la République. Dans l'hebdomadaire officiel du parti, "Socialismo democratico" (2), M. Orlandi écrivait en effet : "L'élection de la délégation parlementaire de Strasbourg est un problème gouvernemental plutôt qu'un problème d'équilibre dans la représentation, étant donné que les organismes communautaires sont, du moins en phase actuelle, l'expression des gouvernements nationaux; les groupes parlementaires qui composent la majorité ont le droit absolu de réclamer pour eux seuls la totalité des sièges et ce droit leur revient du fait, en particulier, qu'il est impossible de rompre un accord qui engage tous les secteurs politiques du Parlement". Là en effet, est la raison concrète du revirement social-démocrate. D'autre part, l'adoption d'un tel critère aurait entraîné l'exclusion de toutes les forces d'opposition de la délégation italienne, c'est-à-dire du Mouvement social italien et du parti libéral à droite, du P.C.I. et du parti socialiste de l'unité prolétaire à gauche.

Quant à l'opposition de la démocratie chrétienne à la présence des communistes au Parlement européen, elle a toujours été dictée par l'attitude négative adoptée par le P.C.I. à l'égard des traités de Rome et par la volonté de ce parti de lutter contre le progrès de la C.E.E. et l'union politique des Six. La démocratie chrétienne a défendu cette thèse, qui signifie le maintien du système électoral en vigueur, autrement dit du système majoritaire, lors des pourparlers et du remaniement gouvernemental, tout en adhérant au principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. La réponse donnée par l'hebdomadaire "Il Centro" (3) au sénateur socialiste Tolloy, réponse attribuée à M. Scelba, constitue une prise de position très nette en ce sens. Cette réponse explique que l'élection de la représentation parlementaire italienne avait toujours eu lieu d'après le système majoritaire et que les démocrates-chrétiens ne sauraient en accepter une modification qui entraînerait l'admission des communistes et équivaldrait à l'adoption des thèses du P.C.I. Suivant M. Scelba, la représentativité du Parlement est, en effet, "suffisamment garantie par la présence des nombreux partis de la majorité gouvernementale et par celle de l'opposition constitutionnelle". M. Scelba y

(1) Sénat de la République, compte rendu in extenso, 28 mai 1965, p. 16025; 29 mai 1965, p. 16142.

(2) "Socialismo democratico", 11 avril 1965.

(3) "Il Centro", 11 avril 1965.

affirme ensuite que la présence des communistes n'est pas nécessaire, étant donné la fonction actuelle du Parlement européen qui est celle d'un organe consultatif des gouvernements. Il ajoutait que, puisque le problème était d'ordre politique, "un corps électoral démocratique n'était pas tenu de désigner une délégation d'un parti anti-démocratique". M. Scelba déclarait, pour conclure, que le problème serait différent lorsque l'élection se ferait au suffrage universel : à ce moment-là, les citoyens "seraient libres d'élire les personnes de leur choix. Pour l'instant, cela ne pouvait se faire, car ce serait fournir gratuitement aux communistes un nouvel instrument pour leur activité subversive".

Malgré l'invitation adressée par M. Fanfani, ministre des Affaires étrangères, au Sénat le 29 mai, pour que le Parlement veille à "donner à la délégation italienne au Parlement européen un maximum d'efficacité et d'autorité en complétant le nombre des députés et en lui assurant une représentation parfaite"(1), le problème fut éludé une fois de plus. Cependant, le 15 octobre, au cours du débat à la Chambre des Députés sur la ratification du traité de fusion des Exécutifs, il devait être remis sur le tapis avec éclat par le socialiste Bertoldi qui invita l'Assemblée à procéder au renouvellement de sa délégation à Strasbourg, en y incluant une participation communiste (2). Cette invitation fut acceptée, le 19 octobre, par M. Alicata, au nom des communistes, et par M. Montanti, au nom des républicains. M. Alicata fit remarquer qu'on refusait de renouveler la délégation italienne au Parlement européen, venue à échéance depuis plus de deux ans, parce qu'on voulait maintenir, au-delà de toute logique démocratique, la discrimination à l'égard des forces de gauche (3). M. Montanti déclara que les républicains réclamaient l'élection des députés au Parlement européen et estimaient qu'aucun groupe ne devait être exclu de ces élections "destinées à introduire, dans la Communauté européenne, l'image des Parlements nationaux tels qu'ils se présentent, dans la réalité, dans chacun des six pays" (4). Le président de la Chambre, M. Bucciarelli Ducci (démocrate-chrétien), saisit l'occasion pour annoncer à l'Assemblée qu'il avait attiré, depuis longtemps déjà, l'attention des présidents des groupes sur le problème du renouvellement de la délégation et qu'il inscrirait cette question à l'ordre du jour, le plus tôt possible, même si les groupes ne s'étaient pas mis d'accord sur la composition de cette délégation (5). Le gouvernement prit acte des déclarations du président de la Chambre par l'intermédiaire de M. Lupis (social-démocrate), sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. M. Lupis se réclama, en outre, des déclarations faites à plusieurs reprises par M. Fanfani sur le même point (6).

-
- (1) Sénat de la République, compte rendu in extenso, 29 mai 1965, p. 16119.
 - (2) Chambre des Députés, actes parlementaires, 15 octobre 1965, p. 18128.
 - (3) Chambre des Députés, actes parlementaires, 19 octobre 1965, p. 19191.
 - (4) Chambre des Députés, actes parlementaires, 19 octobre 1965, p. 18212.
 - (5) Chambre des Députés, actes parlementaires, 19 octobre 1965, p. 18208.
 - (6) Chambre des Députés, actes parlementaires, 19 octobre 1965, p. 18224 à 18225.

La demande présentée par M. Bertoldi, au nom du parti socialiste, a fait grand bruit dans tout le pays, tout en fournissant l'occasion aux porte-parole de tous les partis, de préciser leur point de vue à ce propos. Au nom du P.S.I., M. Ferri, président du groupe parlementaire de la Chambre, affirma, le 20 octobre, dans une déclaration à la presse, que la délégation italienne devait être l'expression de toutes les forces politiques représentées au Parlement italien; à son avis, la majorité gouvernementale devait fournir la majorité des membres de la délégation, sans toutefois exclure les représentants des partis d'opposition (1). De son côté, M. Santi, de la gauche socialiste, déclara à un quotidien (2) qu'il fallait mettre un terme aux discriminations anti-démocratiques, d'autant plus que si le Parlement européen devait être élu au suffrage universel direct, il serait impensable d'exclure un parti quelconque, qu'il soit communiste ou anti-communiste. Enfin, lors de l'ouverture, le 10 novembre, du 36ème Congrès du parti, M. De Martino, secrétaire du P.S.I., définissait une nouvelle fois la position des socialistes et déclarait : "Il est absurde de vouloir persister dans des critères discriminatoires pour l'élection des représentants italiens dans les organismes de la Communauté, au nom de principes discutables qui remontent à l'époque de la guerre froide... Nous ne sommes pas partisans de l'entrée des communistes, mais de celle de tous les groupes qui représentent au Parlement notre pays tel qu'il est. Parmi les travailleurs, personne ne sera convaincu du caractère démocratique de l'Europe unie, si ses organismes ne représentent pas l'Europe telle qu'elle est, mais une Europe artificielle, privée de certaines de ses composantes" (3).

De même, les républicains ont confirmé leur position favorable à l'admission des communistes. M. La Malfa, secrétaire du P.R.I., a déclaré à la presse le 20 octobre : "Si les groupes démocratiques italiens réclament, comme ils l'ont fait tous, l'élection du Parlement européen au suffrage universel, ils souhaitent par là même que le P.C.I. soit présent dans ce Parlement. Il n'y a pas de raison pour qu'un événement qui se produira par la manifestation de la volonté populaire, soit retardé par les parlementaires qui expriment cette volonté populaire" (4).

De leur côté, les communistes ont insisté sur leur exigence d'être représentés au Parlement européen. Dans les thèses élaborées par le XIème Congrès du P.C.I., on peut lire à ce propos : "Il faut bannir toute discrimination à l'Assemblée parlementaire européenne de Strasbourg" (5). Et lors du XIème Congrès qui s'est déroulé à Rome du 25 au 30 janvier 1966, le secrétaire du parti, M. Longo, a revendiqué "une fois de plus, et de la façon la plus formelle, le droit qui nous revient, à nous et à tous les partis ouvrier, tels que

(1) "Avanti", 21 octobre 1965.

(2) "Giornale d'Italia", 6 et 7 novembre 1965..

(3) "Avanti", 11 novembre 1965.

(4) "La Nazione", 21 octobre 1965.

(5) "L'Unità", 7 novembre 1965.

le P. S. I. et le P. S. I. U. P., d'avoir une représentation équitable au Parlement de Strasbourg" (1).

Le P. S. D. I. a réaffirmé, le 20 octobre, par la voix de M. Bertinelli, président du groupe parlementaire de la Chambre, qu'il fallait exclure de la délégation les forces parlementaires d'extrême-gauche et d'extrême droite (2). Dans l'hebdomadaire du parti, M. Orlandi exposait le problème en ces termes : "Si l'on se place, comme nous le faisons, au niveau des principes, l'alternative qui se présente est simple : ou bien élire une délégation reflétant objectivement l'image du Parlement italien et comprenant donc des représentants de la majorité et de toutes les minorités, ou bien élire une délégation qui soit l'expression, comme c'est le cas d'autres pays, de la majorité parlementaire italienne" (3).

La démocratie chrétienne ne s'est pas prononcée officiellement sur la nouvelle position adoptée par les socialistes. Dans le quotidien du parti, on peut cependant lire que "l'admission du P. C. I., dans l'un des organes essentiels de la Communauté, doit être subordonnée au témoignage d'une volonté favorable à l'Europe, témoignage que non seulement les communistes n'ont jamais donné jusqu'à présent, mais qu'ils n'ont cessé de refuser obstinément dans leur polémique furieuse contre la C. E. E. (4). Si le parti lui-même ne s'est pas prononcé, quelques-uns de ses porte-parole ont exprimé librement leur opinion sur ce problème. Pour l'ancien président du Conseil, M. Pella, - déclaration faite le 22 octobre à l'occasion du colloque sur "Une nouvelle Italie pour l'Europe unie" - accepter la présence des communistes serait commettre une grave erreur politique (5). Selon M. Bettiol, l'Italie ne peut présenter, à Strasbourg et à Luxembourg, une délégation comprenant des communistes, étant donné que ceux-ci préconisent une politique étrangère contraire à celle du gouvernement de centre-gauche et qu'ils obligeraient le gouvernement, qui a isolé le P. C. I. à l'intérieur du pays, à consulter, en fait de politique étrangère, les communistes présents à Strasbourg (6).

M. Pedini, député au Parlement européen, a déclaré que pendant la phase transitoire des traités de Rome, "il était plus logique de constituer une délégation parlementaire émanant des parlements nationaux", tandis qu' "un parlement communautaire élu au suffrage direct devrait émaner d'une vie communautaire harmonieuse et parfaite". M. Pedini s'est opposé ainsi à l'hypothèse d'une présence communiste à Strasbourg qui, à son avis, se heurterait à deux difficultés, l'une d'ordre politique et l'autre d'ordre procédural. "La raison procédurale tient au fait que, le 17 novembre 1955 (et plus tard à l'oc-

(1) "L'Unità", 26 janvier 1965.

(2) "La Nazione", 21 octobre 1965.

(3) "Socialismo democratico", 24 octobre 1965.

(4) "Il Popolo", 20 octobre 1965.

(5) "Il Telegrafo", 23 octobre 1965.

(6) "Giornale d'Italia", 28-29 octobre 1965.

casion de la ratification des traités de Rome), la Chambre a rejeté la demande d'appliquer le système proportionnel aux élections du Parlement européen et a confirmé, au moyen d'un vote, la validité des élections majoritaires. La raison politique, quant à elle, tient à ce que l'entrée des communistes au Parlement européen, en tant que parti opposé à la Communauté, ajouterait à la crise déjà sérieuse de nouveaux motifs d'incertitude" (1). Pour M. Folchi, toute considération ne se rapportant pas à l'intégration et à l'efficacité de la délégation italienne devrait passer au second plan (2). M. Greggi a soutenu que la démocratie-chrétienne ne pouvait se faire l'instrument des votes nécessaires pour permettre l'accès au Parlement européen des communistes qui s'étaient toujours montrés ouvertement hostiles aux efforts d'unification européenne. Il a ajouté que la délégation italienne devait comprendre les socialistes, mais qu'elle ne pouvait "exclure les groupes politiques qui en ont fait partie jusqu'à présent, et même de plein droit" (3). Pour M. Scalfaro, secrétaire adjoint de la D.C., "l'entrée des communistes dans l'Europe signifierait une capitulation totale sur les principes". Il a défendu le principe selon lequel la représentation italienne devrait refléter "non seulement la majorité gouvernementale, mais l'éventail de tous les groupes politiques croyant sincèrement, sans aucune équivoque, en un certain type d'Europe libre". Les communistes étant exclus de cet éventail, ils n'ont pas participé à la construction d'une Europe libre et démocratique. M. Scalfaro a terminé sa déclaration en affirmant que la D.C. n'avait rien à ajouter : "elle a déjà fixé son choix; elle maintient sa logique et ne pourra pas ne pas tirer des conclusions politiques de l'attitude des autres partis, si cette attitude met en question le caractère irrévocable du choix entre la démocratie et l'anti-démocratie"(4). M. Sarti, responsable de la section des affaires étrangères du parti, a réaffirmé le 2 décembre, la volonté de la D.C. d'exclure les communistes (5). Enfin, le secrétaire du parti, M. Rumor, a confirmé le 9 décembre à Taormina, au cours du congrès de l'Union européenne des démocrates-chrétiens, l'intention de la démocratie chrétienne de mobiliser, au niveau européen, toutes les forces démocratiques en vue d'aboutir à l'élection au suffrage direct des députés du Parlement européen (6).

Quant aux libéraux, ils ont pris position catégoriquement contre la présence des communistes dans la délégation italienne et contre la proposition de désigner une délégation parmi la seule majorité. Le 27 octobre, la direction générale et les directeurs parlementaires du P. L. I. ont publié la communication suivante : "Le P. L. I. doit continuer à participer à la construction de l'Europe en collaboration avec les autres forces politiques qui sont résolument et sincèrement favorables à l'Europe et dont l'ensemble représente la

-
- (1) "Giornale d'Italia", 30-31 octobre 1965.
 - (2) "Giornale d'Italia", 1-2 novembre 1965.
 - (3) "Giornale d'Italia", 1-2 novembre 1965.
 - (4) "Giornale d'Italia", 3-4 novembre 1965.
 - (5) "Il Popolo", 3 décembre 1965.
 - (6) "Il Popolo", 10 décembre 1965.

grande majorité de l'opinion publique et de la Chambre italienne" (1). Dans une interview accordée à un quotidien (2), M. Badini Confalonieri a soutenu que les communistes, hostiles à la construction de l'Europe, ne pouvaient participer à cette édification. Il a affirmé qu'il fallait maintenir en vigueur le système des élections "au moyen d'une liste établie de concert par les partis apparentés par une vision analogue de la politique européenne et qui représentent la majorité du Parlement et de l'opinion publique", et il a qualifié de non démocratique le système majoritaire favorable uniquement aux partis gouvernementaux. A son tour, M. Gaetano Martino, président du P. L. I., a réfuté, dans un article (3), la thèse de M. Orlandi proposant une solution fondée sur la seule majorité. M. Martino a affirmé que cette proposition avait eu pour objet de "rendre acceptable au parti socialiste italien l'exclusion des communistes de la représentation à l'Assemblée parlementaire de la Communauté européenne".

Le président de la République s'est préoccupé lui-même du problème du renouvellement de la délégation italienne au Parlement européen. Le 23 novembre, M. Saragat s'est entretenu, à ce sujet, avec M. Bucciarelli Ducci, président de la Chambre, et, le 30 novembre, il a reçu une délégation communiste, composée de MM. Terracini et Ingrao, présidents des groupes parlementaires du Sénat et de la Chambre, ainsi que M. Tolloy, président du groupe socialiste du Sénat. Il semblait donc, à la suite de l'intérêt manifesté par le président de la République et des déclarations du président de la Chambre, que le problème serait rapidement inscrit à l'ordre du jour de la Chambre des Députés. Toutefois, la crise gouvernementale a écarté cette possibilité, et ce n'est que le 11 mars 1966 que le président de la Chambre, M. Bucciarelli Ducci, a annoncé à la réunion des présidents des groupes parlementaires que le renouvellement de la délégation italienne serait mis à l'ordre du jour de la Chambre avant le mois d'avril. Au cours de cette réunion, M. Luzzatto, représentant le P. S. I. U. P., et M. Laconi, représentant le P. C. I., ont demandé que soient adoptés des systèmes électoraux permettant d'assurer la représentation de l'Assemblée tout entière et non seulement d'une de ses parties, fût-elle majoritaire; de son côté, le représentant républicain, M. La Malfa, s'est réclamé des délibérations de la direction de son parti, au cours desquelles le voeu avait été exprimé que la délégation italienne fût représentative du Parlement tout entier (4).

Au cours d'une nouvelle réunion des présidents des groupes parlementaires, tenue le 20 avril, M. Bucciarelli Ducci proposa la date du 28 avril pour le vote sur le renouvellement de la délégation italienne au Parlement européen; l'accord s'est fait toutefois sur le 11 mai.

(1) "La Nazione", 28 octobre 1965.

(2) "Giornale d'Italia", 29-30 octobre 1965.

(3) Tutti o nessuno ?, "Giornale d'Italia", 11-12 novembre 1965.

(4) "Il Corriere della Sera", 12 mars 1966;

"L'Unità", 12 mars 1966.

Du 20 avril au 11 mai, tous les partis eurent l'occasion de préciser leurs positions. Le 22 avril, M. Malagodi, secrétaire général du parti et président du groupe parlementaire de la Chambre, ainsi que le sénateur Trimarchi, vice-président du groupe parlementaire du Sénat, exposèrent à M. Moro, président du Conseil, le point de vue des libéraux sur le problème de la délégation italienne au Parlement européen (1). Selon les libéraux - ainsi que le sénateur D'Andrea devait le rappeler au Sénat, le 27 avril, lors du débat sur la ratification du traité de fusion des exécutifs des Communautés européennes (2) - il était impossible d'admettre les communistes dans la délégation italienne, étant donné qu'ils avaient l'intention de modifier la nature et les structures du Parlement européen. Le 27 avril encore, le sénateur Lussu du P. S. I. U. P. insista auprès du Sénat pour qu'il soit mis fin à la discrimination actuelle des partis de gauche (3). Au nom des communistes, M. Longo revendiqua, le 8 mai à Milan, le droit, pour le P. C. I., d'être représenté à Strasbourg. Il accuse les dirigeants démocrates-chrétiens de vouloir "imposer, là aussi, une nouvelle discrimination des forces ouvrières de gauche et de violer toutes les relations démocratiques entre la majorité gouvernementale et l'opposition". M. Longo exprime aussi l'espoir que les autres partis du centre-gauche ne céderaient pas à ces pressions, mais reconnaîtraient le droit démocratique du parti communiste, représentant le quart des électeurs italiens, d'être représenté au Parlement européen. Il déclare encore : "Ce droit, M. Saragat nous l'a ouvertement reconnu lorsqu'il était ministre des affaires étrangères. Il serait grave que la force politique qui se prévaut de l'autorité du président dût violer maintenant ce droit démocratique qui est le nôtre. Désormais, il est temps que ce droit soit respecté dans les faits. Nous voulons accentuer, à Strasbourg également, notre action et notre lutte unitaire pour de nouveaux rapports de coopération et de paix en Europe, pour les droits de la classe ouvrière et des travailleurs, pour une nouvelle orientation de la politique européenne" (4).

De même, les partis de la coalition gouvernementale, eux aussi, ont précisé leurs positions, mais ils n'ont pas réussi à aboutir à un accord. Les socialistes et les républicains sont restés favorables à la participation des communistes, tandis que les démocrates-chrétiens continuaient à s'y opposer. Les sociaux-démocrates ont proposé un compromis destiné, entre autres, à refaire l'unité de la coalition : sur les 18 sièges qui reviennent à la Chambre, 14 auraient été attribués à la majorité et 4 aux partis d'opposition qui auraient dû se mettre d'accord entre eux. Cette solution fut soumise, le 6 mai, par M. Tanassi, secrétaire du P. S. I. U. P., tout d'abord à M. Brodolini, secrétaire adjoint du groupe parlementaire du P. S. I. à la Chambre, et à M. Ferri, président de ce même groupe, et ensuite à M. Rumor, secrétaire démocrate-chrétien, mais elle ne fut pas acceptée (5). Il n'a pas été possible non plus

 (1) "Il Corriere della Sera", 23 avril 1966.

(2) Sénat de la République, compte rendu analytique, 27 avril 1966, pp. 10-11.

(3) Sénat de la République, compte rendu analytique, 27 avril 1966, p. 8

(4) "L'Unità", 9 mai 1966.

(5) "Avanti", 7 mai 1966.

d'aboutir à un accord lors des colloques qui opposèrent, le 9 mai suivant, MM. Brodolini et Ferri, socialistes, et les démocrates-chrétiens MM. Rumor, Gava, président du groupe parlementaire du Sénat, Zaccagnini, président du groupe parlementaire de la Chambre, et Piccoli, secrétaire adjoint du parti, ainsi que MM. Tanassi et Rumor (1). Dans une déclaration faite à la presse à la suite de ces colloques (2), M. Brodolini affirma que les socialistes étaient toujours d'avis que la délégation italienne "devrait être représentative de toutes les forces politiques existantes au sein de notre Parlement" et que cette exigence pourrait être réalisée "au moyen d'un accord entre tous les groupes parlementaires quant au vote d'une liste convenue". Il annonça, par la suite, que "la D.C. s'était malheureusement déclarée hostile à cet accord". Le désaccord ne put être surmonté non plus au cours des colloques qui eurent lieu, le 10 mai, entre M. Moro, président du Conseil, M. Nenni, vice-président du Conseil, M. Rumor et M. Tanassi. Le 10 mai toujours, le groupe parlementaire démocrate-chrétien de la Chambre confirmait son attitude anti-communiste, tandis que le bureau directeur du P.S.I. à la Chambre, ainsi que la direction et le groupe parlementaire du P.R.I. décidaient de s'abstenir du vote en remettant un bulletin blanc. Au cours de la matinée du 11 mai, les députés démocrates-chrétiens ont décidé à leur tour de s'abstenir. Les députés libéraux, par contre, ont présenté les candidatures de MM. Gaetano Martino et Cantalupo.

Lors de l'ouverture de la séance de la Chambre, dans l'après-midi du 11 mai, le président Bucciarelli Ducci a suspendu les travaux et convoqué les présidents des groupes parlementaires pour les consulter sur le déroulement du vote. Les représentants des quatre partis gouvernementaux ont déclaré que, s'il y avait eu vote, ils auraient remis un bulletin blanc. A la reprise de la séance, le républicain La Malfa a constaté que les groupes n'avaient abouti à aucun accord et il a proposé le renvoi des élections, en rappelant toutefois que son parti était favorable à la représentation de tous les groupes. M. Malagodi (libéral) s'est déclaré opposé au renvoi et il a insisté sur le principe qu'"il fallait envoyer, dans les Assemblées européennes, les représentants qui avaient foi en l'Unité de l'Europe et non pas ceux qui n'y croyaient pas et qui avaient l'intention de la saboter". M. Zaccagnini a annoncé que le groupe démocrate-chrétien voterait en faveur de la proposition La Malfa et il a confirmé son opposition à la présence des communistes. Au nom des communistes, M. Alicata a approuvé la proposition La Malfa et a critiqué la D.C. et les libéraux pour avoir préconisé la discrimination. Au nom des monarchistes, M. Covelli s'est déclaré opposé au renvoi. M. Roberti, du M.S.I., a affirmé que la majorité était manifestement divisée et que le renvoi aurait servi à bien peu de chose. M. Luzzatto a déclaré que le groupe socialiste d'unité

(1) "Avanti", 10 mai 1966.

(2) "Avanti", 10 mai 1966.

prolétaria aurait voté la proposition de renvoi, en réaffirmant toutefois que chaque groupe présent au Parlement devait être représenté dans les Assemblées européennes. M. Tanassi, pour les sociaux-démocrates, et M. Ferri, pour les socialistes, ont accepté la proposition de renvoi. Elle a été approuvée à une forte majorité, contre les libéraux et les monarchistes, le M.S.I. s'étant abstenu (1). L'élection de la délégation au Parlement européen a donc été renvoyée à une date ultérieure,

(1) Chambre des Députés, compte rendu analytique, 11 mai 1966, pp. 4-5.

2 - Les entretiens franco-allemands de Paris

Les entretiens franco-allemands entre le général de Gaulle et M. Kiesinger, chancelier fédéral, ont débuté à Paris, au Palais de l'Elysée, le 13 janvier 1963, pour se terminer le 14 janvier. C'était la première conférence franco-allemande à l'échelle gouvernementale depuis le changement de cabinet intervenu à Bonn.

Les deux hommes politiques se sont notamment entretenus des questions européennes et de la politique de détente en Europe. L'un et l'autre se sont manifestement efforcés de discuter posément et objectivement de toutes les questions politiques d'intérêt commun, y compris celle des rapports entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis, celle des relations entre la Communauté économique européenne et la Grande-Bretagne et celle de l'obstacle à la détente avec l'Europe de l'Est que constitue le problème de la réunification.

A l'issue de ces deux journées d'entretien, les interlocuteurs ont déclaré souhaiter la réactivation du traité franco-allemand de 1963 et une coopération effective des deux pays dans divers domaines, notamment dans celui de la politique à l'égard des pays de l'Est. Les entretiens entre le chancelier fédéral allemand et le président de la République française ont été centrés sur le souci de faciliter et de détendre les relations entre l'Allemagne et l'Europe occidentale. Selon des sources allemandes, les deux gouvernements se concerteront désormais sur les problèmes de la politique à suivre à l'égard de l'Est. Cette coopération impliquera, outre les initiatives que prendra la France dans les capitales d'Europe orientale, une "aide interprétative à l'égard des pays tiers". Le chancelier fédéral s'est rallié à la conception du président de Gaulle d'un processus de rapprochement à l'égard de l'Europe orientale, allant de la détente à l'entente et de l'entente à la collaboration. Il a souligné que le peuple allemand devait faire confiance à la France et être assuré qu'en s'efforçant d'assurer la détente, elle ne perd pas de vue l'objectif majeur que constitue la réunification de l'Allemagne.

Selon des déclarations faites dans les milieux allemands après les entretiens politiques, la rencontre entre les deux hommes d'Etat a abouti à une véritable et sérieuse réactivation de l'esprit et du contenu du traité franco-allemand, ce dont le général de Gaulle aurait pris acte avec satisfaction. Français et Allemands ont, d'autre part, constaté qu'il n'y pas d'opposition fondamentale entre la politique de la République fédérale et celle de la France. Selon les milieux politiques français, le président de Gaulle se réjouit beaucoup du succès des entretiens, qui ont démontré qu'en dépit de certaines divergences de vues, la coopération franco-allemande est à la fois nécessaire et souhaitable dans certains domaines et que le traité de 1963 reste une réalité.

Sur le plan de la politique pratique, certaines dispositions ont été prises, indépendamment de celles concernant les consultations et les échanges de vues sur la politique à l'égard des pays de l'Est et son corollaire, la coordination des activités industrielles en Europe orientale ; en effet, les ministres français

et allemand des affaires étrangères ont été chargés d'examiner l'ensemble des sujets abordés lors des entretiens entre le chancelier fédéral et le général de Gaulle, et de rechercher les domaines de coopération possibles. Les conclusions de ces travaux devront être présentées aux deux hommes d'Etat soit lors de leur rencontre du mois de mars, soit au cours de la visite que le général de Gaulle doit faire à Bonn, en vertu du traité, au début de l'été. Au nombre de ces problèmes, on peut citer les questions d'harmonisation fiscale et d'harmonisation des politiques de l'énergie et des transports au sein de la C. E. E., ainsi que les problèmes de politique économique, financière et monétaire. Tous ces problèmes feront l'objet d'entretiens bilatéraux et de discussions avec les autres partenaires de la C. E. E. En outre, il est prévu qu'une conférence franco-allemande réunissant MM. Debré et Schiller, ministres de l'économie, ainsi que M. Strauss, ministre fédéral des finances, sera consacrée à la politique de l'acier. MM. Schroeder et Messmer, ministres de la défense, procéderont à un échange de vues sur le désarmement, la sécurité européenne et la politique européenne en matière de défense. Relèvent également de cet ensemble de problèmes, les questions de contrôle des armements et l'avenir de l'O. T. A. N. après 1969. Enfin, un échange de vues qui sera organisé au cours des semaines à venir portera sur les moyens de combler le retard qu'a pris l'Europe sur les Etats-Unis dans les domaines technique et économique. Les pays membres de la C. E. E. seront alors invités à rechercher les moyens de combler notre retard sur le plan technologique.

Le chancelier fédéral et le président de la République française estiment tous deux que la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. devra faire l'objet de consultations entre les six pays de la C. E. E. dès que les différents gouvernements auront pris connaissance des vues que le premier ministre britannique, M. Wilson, aura exprimées au cours de sa tournée des capitales européennes. Cependant, la délégation allemande ne se fait pas d'illusions : elle pense que les conditions qui seront posées par la France à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. resteront dures ; les Allemands vont même parfois jusqu'à estimer que les difficultés subsisteraient même si la Grande-Bretagne acceptait de souscrire inconditionnellement au traité.

Le 16 janvier 1967, le chancelier fédéral a rendu compte devant la presse allemande et étrangère, du résultat de ses entretiens avec le président de Gaulle. Parlant de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. , le chancelier fédéral a déclaré qu'il avait attiré l'attention de son interlocuteur sur sa déclaration gouvernementale ainsi que sur le fait que le gouvernement fédéral préconise une politique de la porte ouverte. Après avoir exposé ce point de vue au président, il l'a entretenu des intérêts commerciaux qui lient la République fédérale aux pays de l'A. E. L. E. Les deux interlocuteurs ont confronté leurs vues sur cette question. La conclusion qui s'est imposée, c'est qu'il s'agit avant tout de savoir ce que veulent les Britanniques. Il faudra donc attendre que le premier ministre britannique ait terminé sa tournée des capitales européennes.

De l'avis du chancelier fédéral, la décision prise par les deux pays de coopérer dans le domaine de la politique à l'égard des pays d'Europe orientale et de se consulter à ce sujet constitue le principal résultat concret de la conférence franco-allemande. La France s'est engagé à appuyer les efforts de la République fédérale tendant à assurer l'amélioration de ses relations avec les pays de l'Est, et à lui accorder ses bons offices à cet effet. Les deux parties espèrent que cette coopération aboutira à une amélioration effective de ces relations. Sur initiative allemande, il a en outre été convenu de constituer un groupe de travail bilatéral chargé d'examiner les possibilités de resserrer la coopération dans le domaine technologique.

Lors de sa conférence de presse, le chancelier Kiesinger a confirmé qu'il avait aussi été question, lors des entretiens de Paris, des diverses conceptions des relations avec l'Amérique. Bonn est favorable à une alliance intégrée et à la présence de troupes américaines en Europe. Les deux interlocuteurs sont tombés d'accord que l'Europe doit s'efforcer de contribuer dans une large mesure à sa défense et que la protection des Etats-Unis est nécessaire. Cependant, il y a eu quelque chose de nouveau dans les déclarations de M. Kiesinger sur les relations avec les Etats-Unis. C'est ainsi que le chancelier fédéral a déclaré qu'il partageait la conviction du président de la République française que les Américains défendent, en Europe, des intérêts américains et qu'il faut considérer aussi les intérêts européens. Reste donc à examiner en quoi ces intérêts convergent et en quoi ils s'opposent.

Au sujet de l'unification de l'Europe, le chancelier fédéral a déclaré, pour terminer, que le gouvernement fédéral n'envisageait de prendre aucune initiative diplomatique quant aux projets d'union européenne. On n'a pas reparlé, à Paris, des anciens plans Fouchet, et d'autre part, le président de Gaulle n'a pas réitéré sa proposition de collaboration étroite des Six en matière de politique de défense.

M. Helmut Schmidt, président en exercice du groupe S. P. D. du Bundestag, a commenté comme suit la visite à Paris du chancelier Kiesinger et de M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères, et la conférence de presse donnée à Bonn par le chancelier, le 16 janvier 1967 :

Les entretiens de Paris ont donné une impulsion décisive aux relations franco-allemandes. Le gouvernement fédéral a expressément souligné son profond désir d'établir avec le grand voisin et partenaire occidental de l'Allemagne, des relations durables qui servent au mieux les intérêts nationaux des peuples allemand et français et leur permettent de faire face efficacement à leurs responsabilités communes quant au maintien de la paix. Les sociaux-démocrates se félicitent de ce que les entretiens se soient déroulés dans l'atmosphère de franchise dont le chancelier fédéral a fait état et de ce que les points de vues des partenaires aient été confrontés dans un esprit de compréhension mutuelle ; ils y voient la condition même de l'établissement de liens d'amitié durables. Les résultats des entretiens de Paris contribueront à mettre en lumière la volonté de paix de la République fédérale d'Allemagne.

La coopération en matière de politique à l'égard des pays de l'Est, dont il a été convenu, revêt une importance particulière. La république fédérale pourra donc s'appuyer sur le prestige dont la France jouit dans les pays d'Europe orientale. Le gouvernement fédéral aura tout intérêt à poursuivre ses initiatives en direction de l'Europe de l'Est, en consultation étroite avec le gouvernement français. Ultérieurement, on pourra aussi envisager de prendre à l'égard de l'Europe orientale, des initiatives communes sur le plan économique.

La politique européenne devra se définir progressivement, mais il ne faudra pas perdre de vue l'objectif majeur que constitue l'unification de l'Europe.

Le 18 janvier 1967, le chancelier fédéral a fait devant le Bundestag, une déclaration consacrée aux entretiens franco-allemands. Il a constaté avec satisfaction que les entretiens de Paris ont permis de réactiver le traité franco-allemand. Pour le chancelier, ce résultat a une signification beaucoup plus large que celle d'une simple amélioration du climat politique régnant entre les deux nations et les deux gouvernements. Les artisans du traité avaient estimé que les deux pays avaient des raisons particulières de nouer entre eux des relations plus étroites que celles qui les unissaient déjà à d'autres pays. Cette idée a été réaffirmée au cours des entretiens.

Le chancelier Kiesinger a confirmé devant le parlement fédéral qu'il avait aussi été question des relations entre l'Allemagne, d'une part, et la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, d'autre part. Il a expliqué à ce propos au président de la République que l'élargissement du Marché commun par l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays répondait à la fois aux vœux et aux intérêts économiques de la République fédérale, et que les impératifs de la politique étrangère et de la politique de défense allemandes font apparaître comme indispensables la coopération avec les Etats-Unis. Les deux interlocuteurs sont convenus de prendre toute une série d'initiatives communes en vue, comme l'a dit le président de la République, de tirer le traité de l'ombre. Au nombre de ces initiatives, on peut citer celles qui tendront à l'élargissement des Communautés européennes et à la fusion des Exécutifs dans un proche avenir. Aussi, les deux partenaires se sont-ils félicités de ce que l'Italie ait invité les six chefs de gouvernement à se rencontrer à l'occasion du dixième anniversaire de la signature des traités de Rome.

En outre, il a été décidé d'intensifier la coopération dans tous les domaines visés par le traité franco-allemand, y compris les domaines industriel et scientifique. En attendant la prochaine réunion de juin ou de juillet, les ministres des affaires étrangères et de la défense, de l'économie et des finances, des affaires scientifiques et des questions relatives à la jeunesse, le ministre français de l'éducation et le délégué allemand se réuniront en vue de coordonner et d'accélérer les travaux.

Au cours du débat qui suivit cette intervention, ce fut d'abord M. Majonica, membre du Bundestag, qui prit la parole au nom du groupe C. D. U. / C. S. U.

L'orateur s'est félicité du résultat des entretiens de Paris qui, selon lui, marquent la reprise de conversations suivies avec la France. Cette visite a suscité une atmosphère de bonne volonté permettant le rapprochement des points de vue et rendant supportables les divergences éventuelles.

Le député de la C. D. U. a souligné que la solution à donner au problème allemand constitue un des éléments prioritaires de la politique nationale allemande. Cependant, ce problème ne doit pas être abordé isolément, mais doit être considéré en fonction des tentatives de détente entre l'Est et l'Ouest. Une diplomatie française constamment attentive au problème allemand dans ses conversations avec les pays de l'Est et les initiatives qu'elle prend à leur égard est une garantie contre le risque de "sclérose" de ce problème et amènera les gouvernements d'Europe orientale à se rendre compte que sa solution est une des conditions de l'établissement d'une paix définitive.

Au nom du parti social-démocrate, M. Schmidt, membre au Bundestag, a exprimé la satisfaction qu'inspirent à son groupe les résultats du colloque de Paris. Personne ne pouvait attendre de cette première rencontre, des résultats spectaculaires. Cependant, il convient de souligner que les deux partenaires ont clairement défini les domaines dans lesquels les jugements qu'ils portent sur la situation concordent ainsi que les possibilités d'action concertée. M. Schmidt a rappelé à ce propos une déclaration faite par M. Couve de Murville, ministre français des affaires étrangères, peu avant la visite du chancelier fédéral à Paris, selon laquelle la politique étrangère n'est pas une affaire d'humeur ou de préférence personnelles, mais doit, au contraire, s'inspirer des intérêts et des idéaux de chaque pays. L'orateur a constaté que plus on définit clairement les intérêts du partenaire et ses propres intérêts, mieux l'on met en évidence les divergences d'intérêts et les domaines dans lesquels le respect des divergences de vues s'impose. Dès lors, il devient plus facile de définir les domaines dans lesquels la coopération est possible, souhaitable, voire nécessaire. Cette constatation ne s'applique pas seulement aux relations avec Paris, mais également aux relations avec Londres ou Washington.

Prenant la parole au nom de l'opposition libérale du Bundestag, M. von Kühlmann-Stumm, a déclaré que son groupe appuie sans réserve les efforts entrepris par le gouvernement fédéral en vue de réactiver les relations franco-allemandes. L'amélioration du climat politique est de nature à faciliter l'examen, sans arrière-pensée, des problèmes à propos desquels les divergences d'opinion entre l'Allemagne et la France subsistent. L'orateur estime qu'il ne conviendrait pas de minimiser désormais ces divergences de vues, car ce serait susciter des espoirs injustifiés qui ne pourraient que nuire aux relations franco-allemandes. Si l'on souhaite une coopération confiante avec la France, il faut avant tout définir soigneusement les points de vues respectifs et, ensuite, s'efforcer de les rapprocher.

Le porte-parole du parti libéral souhaite, lui aussi, l'amélioration des relations avec l'Europe orientale et préconise l'établissement de relations diplo-

matiques avec les pays de l'Est européen. Cependant, l'ouverture prochaine de négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun préoccupe le groupe F. D. P. M. von Kühlmann-Stumm a invité le gouvernement fédéral à presser le gouvernement français de faire preuve de la compréhension voulue pour que la Grande-Bretagne et d'autres pays puissent adhérer dans le plus bref délai à la C. E. E.

Au cours d'une cérémonie commémorative du dixième anniversaire du rattachement de la Sarre à la République fédérale, M. Kiesinger a réaffirmé sa fidélité à l'amitié franco-allemande. Le chancelier a souligné que le nouveau gouvernement fédéral s'est promis avant tout de poursuivre la mise en oeuvre d'une politique de paix et d'entente entre les nations. Le gouvernement fédéral souhaite notamment l'instauration d'un ordre européen fondé sur la paix et impliquant la réalisation, ardemment souhaitée, de la réunification de l'Allemagne. A cet égard, le gouvernement fédéral partage entièrement les conceptions françaises relatives à la future politique européenne ; une politique commune franco-allemande de paix permettra de venir à bout de maintes difficultés.

(Bulletin du gouvernement fédéral, n° 5, 18 janvier 1967 et n° 6, 20 janvier 1967 ;

Bundestag, 5ème législature, 84ème séance, 18 janvier 1967 ;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 16, 17 et 20 janvier 1967 ;

Die Welt, 17 janvier 1967 ;

Neue Zürcher Zeitung, 18 et 20 janvier 1967 ;

Le Monde, 22 et 23 janvier 1967 ;

Industriekurier, 31 janvier 1967)

3 - M. Mansholt adversaire d'une institutionalisation prématurée des consultations politiques entre les Six.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue le 6 janvier à la Haye, M. Mansholt, vice-président de la Commission de la C. E. E. , a fait une mise en garde contre toute décision précipitée en ce qui concerne la collaboration politique européenne. Il serait inopportun, a déclaré M. Mansholt, de créer de nouvelles institutions politiques dans ce domaine avant qu'un accord ne soit intervenu sur un certain nombre de problèmes politiques tels que la défense, les relations avec les Etats-Unis et l'Est, le désarmement et la détente. En outre, les Six commettraient une erreur en s'engageant seuls dans une aventure politique sans tenir compte des pays qui pourraient adhérer à la Communauté. M. Mansholt s'est également prononcé contre l'ouverture, au stade actuel, de conversations politiques avec les Britanniques, car on risque ainsi de voir la Grande-Bretagne considérer qu'il est inutile d'appuyer la conception selon laquelle la Communauté européenne a besoin d'institutions fortes. Dans la perspective de l'adhésion de ce pays à la Communauté, il faut se contenter au début d'éclaircir quelques problèmes de principe. Quant aux autres ques-

tions, elles devront être discutées après l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

M. Mansholt n'est pas opposé au principe d'une réunion au sommet entre les Six, mais à une institutionnalisation prématurée des consultations politiques entre les Six. Il reste adversaire du plan Fouchet, relatif à une union politique des Six. A son avis, le gouvernement néerlandais doit rester sur ses positions, étant donné qu'aucun changement n'est intervenu.

(N. R. C. , du 7 janvier 1967, V. W. D. du 11 janvier 1967)

4 - M. H. von der Groeben, membre de la Commission de la C. E. E. , et la politique européenne

Dans un exposé donné aux rencontres de Tönissteiner, M. Hans von der Groeben, membre de la Commission de la C. E. E. , a imputé la lassitude qui, dans le passé, s'est emparée d'une partie de l'opinion publique allemande à l'égard de l'idée européenne, aux succès de la prospérité économique allemande et à ses doutes quant à la nécessité réelle de poursuivre l'intégration européenne pour assurer cette prospérité à l'avenir. De plus, la compétitivité accrue des autres partenaires de l'Allemagne dans la C. E. E. y aurait également contribué, autant que la déception devant l'impossibilité de gagner jusqu'ici, en fait de politique d'intégration, les Etats intéressés à la cause d'une réunification de l'Allemagne.

Suivant le membre allemand de la Commission de la C. E. E. , il n'est pourtant possible de surmonter l'actuelle récession économique qu'en donnant de nouvelles impulsions à l'intégration européenne. Certes, le marché allemand serait de soi assez vaste pour permettre à la plupart des entreprises de se reconvertir en unités de production aux dimensions nécessaires ; mais une telle concentration, à l'intérieur d'un marché intérieur national, ne pourrait s'opérer qu'au détriment de la compétitivité. A l'inverse, les pouvoirs publics pourraient, par leur intervention dans la sphère de la concurrence, rendre plus difficile l'indispensable concentration technique et, partant, une rationalisation de la production. Seul le Marché commun européen a des dimensions telles qu'une concentration rationnelle et une concurrence loyale n'aient pas besoin, en quelque domaine, de s'exclure mutuellement. En outre, seule aussi l'intégration des économies des pays du Marché commun constitue le moyen de faire face à la concurrence américaine.

Au cours des assises de Tönissteiner, M. von der Groeben a également exprimé l'espoir que le Conseil de ministres abordera, cette année encore, la question de la société commerciale de type européen. Il s'est prononcé pour l'institution d'une forme juridique européenne de sociétés, qui faciliterait le regroupement des forces productives nationales dans le cadre élargi de la C. E. E. Dans cet ordre d'idées, il a souligné le fait des intérêts des petites entrepri-

ses, qui sont défavorisées par rapport aux plus grandes, ces dernières disposant de plus de possibilités en matière de fondation de nouvelles firmes, de fusion ou de participation dans d'autres pays de la Communauté, et étant, de ce fait, satisfaites, en bon nombre de cas, du droit actuel. Ce n'est pas seulement en ce qui concerne la taxation fiscale des sociétés commerciales de droit européen que l'on se heurte à des questions techniques ardues ; le droit de cogestion, tel que le connaît la République fédérale, constitue aussi un réel problème particulier. Le danger existe, en effet, que des sociétés commerciales de droit européen cherchent à établir leur siège de préférence en dehors du territoire fédéral, afin d'échapper par là au droit de cogestion qui y est en vigueur.

(Industriekurier, 17 janvier 1967)

5 - L'intégration européenne dans les programmes électoraux des grands partis néerlandais

L'intégration européenne ne fait l'objet d'aucune controverse dans la campagne préparatoire aux élections anticipées de la Seconde Chambre des Etats généraux.

Le Parti Populaire Catholique (K. V. P.) déclare, dans son programme électoral, qu'il "poursuit résolument ses efforts en vue de la réalisation d'une Europe unie, démocratique, supranationale et ouverte".

Le Parti du Travail (P. v. d. A.) désire favoriser l'entrée dans la C. E. E. de la Grande-Bretagne et d'autres pays démocratiques, renforcer la position de la Commission et attribuer au Parlement européen de véritables pouvoirs parlementaires, afin que l'intégration et la démocratisation évoluent de pair dans le sens d'un renforcement.

Aux termes de l'article 13 de son programme, un des buts poursuivis par le Parti Populaire de la Liberté et de la Démocratie (V. V. D.) est "l'intégration européenne, à condition qu'elle repose sur des bases démocratiques et n'aboutisse pas à la formation d'un bloc continental. Son objectif est une Europe unie dans laquelle le pouvoir exécutif serait responsable de sa politique devant un Parlement européen élu au suffrage universel direct avec lequel il exercerait le pouvoir législatif. Le respect du droit communautaire devrait être assuré par une Cour de justice. Le Parti s'efforce de favoriser la collaboration de toutes les formations libérales européennes afin que la nouvelle Europe soit aussi libérale que possible".

Selon le programme électoral du V. V. D., les efforts déployés pour réaliser l'unité européenne au sein de la Communauté atlantique obligeront, dans un proche avenir, à envisager un élargissement de la C. E. E. par l'adhésion d'autres pays européens. Etant donné qu'il est si peu fait usage des possibili-

tés offertes par le traité de Rome pour réaliser une structure supranationale, la vigilance s'impose à l'égard des intérêts nationaux essentiels. Le V. V. D. reste partisan d'un transfert de compétences à des institutions supranationales lorsqu'il s'agit d'intérêts dont la défense peut être mieux assurée au niveau européen. Dans ce dessein, il convient notamment de chercher à faire du Parlement européen une institution forte élue au suffrage direct.

Pour le Parti anti-révolutionnaire (A. R. P.), l'unification politique de l'Europe sur des bases supranationales qui, dans les communautés existantes, n'en est encore qu'au stade initial, devra présenter les caractéristiques essentielles suivantes : elle devra être démocratique, ouverte et supranationale, tout en respectant les caractères propres de chaque pays. Des efforts considérables devront être déployés en vue de mieux garantir un contrôle parlementaire efficace. L'intégration devra être complétée par la fusion des communautés et par l'élection directe des membres du Parlement européen.

Il est nécessaire, estime l'A. R. P., non seulement de poursuivre la libération des échanges entre les pays de la C. E. E. et entre les différents blocs commerciaux dans le monde, mais aussi de mettre en oeuvre une politique communautaire harmonisée sur les plans financier, économique, social et fiscal. Il convient également de promouvoir une coopération européenne poussée dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée.

L'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays démocratiques aux Communautés est également un des objectifs de l'A. R. P.

Pour ce qui est de la forme politique à donner à l'intégration européenne, il est préférable de patienter encore un peu plutôt que de s'engager dans une voie qui ne serait pas conforme aux principes des traités européens.

Enfin, l'Union Chrétienne Historique (C. H. U.) "poursuivra sans faiblir ses efforts en faveur de l'unité politique et économique d'une Europe qui ne reste pas limitée aux six pays de la C. E. E. et qui soit pourvue d'une organisation démocratique, fondée sur un Parlement européen élu au suffrage direct et doté de pouvoirs réels".

(Source : Programmes électoraux des partis politiques.)

6 - Contre l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel

Le bureau national de l'Union des jeunes pour le progrès (de tendance gouvernementale) a pris position sur l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel.

"En cette période pré-électorale, déclare l'U. J. P., le slogan de l'élection au suffrage universel d'un Parlement prétendu européen est relancé par l'opposi-

tion. Nalveté ou démagogie, cette position ne part certainement pas d'une analyse sérieuse de la situation politique en Europe. Elle participe de la vieille et bien commode illusion d'après laquelle il suffit pour progresser dans la construction européenne de modifier un mécanisme institutionnel sans toucher aux problèmes fondamentaux. En fait, loin de les résoudre, elle en créerait de nouveaux".

En conclusion, l'U. J. P. estime "que l'élection d'un Parlement est dans les circonstances actuelles un faux problème. La question de l'intégration politique n'est à ses yeux qu'une affaire de méthode, secondaire, qui ne doit pas servir à esquiver les vrais problèmes".

(Le Monde, 26 janvier 1967)

7 - Discours de M. Grewe, ambassadeur allemand auprès du Conseil de l'O. T. A. N. , sur le traité de non prolifération et l'union politique

Parlant, le 25 janvier 1967, devant la société de politique étrangère à Bad Godesberg, M. Grewe, ambassadeur auprès du Conseil de l'O. T. A. N. , a mis en garde contre une adhésion au traité qui sera conclu entre Washington et Moscou sur la non-dissémination des armes nucléaires, dans la mesure où ce traité interdit la création d'une force stratégique nucléaire en Europe et qu'il entrave, en outre, l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

M. Grewe est arrivé à ces conclusions à la suite d'une analyse historique des incidences directes et indirectes que la mise au point des armes atomiques a eues sur la politique internationale depuis la fin de la guerre. Il estime que la possession d'armes atomiques ne contribue que dans une faible mesure à accroître la liberté d'action d'une nation. D'autre part, on ne saurait sous-estimer la protection relative que peut procurer la détention d'armes atomiques contre le "chantage nucléaire" éventuel d'une puissance atomique. A cet égard, il est significatif que, lors de son accession au pouvoir, le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Wilson, n'a plus fait allusion à une renonciation quelconque de son pays aux armes nucléaires. De l'avis de l'ambassadeur allemand auprès du Conseil de l'O. T. A. N. , les nations dépourvues d'armes nucléaires ne seront bientôt plus en mesure de jouer ne fût-ce qu'un rôle de puissance de second plan. Si le monopole des nations possédant des armes nucléaires est encore renforcé par un traité de non-dissémination, il est inévitable qu'à longue échéance, les Etats ne disposant pas d'armes nucléaires auront toujours un retard relatif dans les domaines technique et scientifique. Cette situation aura également des répercussions au point de vue économique. Les nations non dotées d'armes nucléaires ne peuvent pas se défendre contre celles qui en possèdent ; leur politique de défense ne peut se concevoir qu'en fonction d'une des trois options suivantes : la neutralité non armée, l'acceptation d'une garantie de protection d'un allié possesseur d'armes nucléaires ou

la création d'une force armée collective d'une communauté de nations ayant les mêmes problèmes de défense.

M. Grewe a ensuite analysé en détail ces trois solutions : la première lui paraît peu réaliste, la seconde a les deux désavantages qui ont été à l'origine de la crise actuelle de l'O. T. A. N. , à savoir la prédominance croissante du principal partenaire et l'éventualité de voir ce partenaire ne pas honorer ses engagements si, en les respectant, il risque d'exposer ses propres nationaux à la destruction nucléaire : la troisième possibilité, à savoir la création d'une force armée collective, est à son avis, la seule solution qui, à longue échéance, offre à l'Europe des perspectives de sécurité et d'indépendance. Toutefois, elle est la plus difficile à réaliser car elle suppose la relance de la politique d'unification européenne, si bien qu'elle ne constitue pas non plus une solution réalisable dans un avenir immédiat.

M. Grewe a poursuivi en ces termes : "De ce fait, nous n'avons pas d'autre choix durant les années à venir que de maintenir la situation actuelle et donc de rester sous la protection des Etats-Unis... Mais, ce qui, aujourd'hui, nous est imposé par la force des choses, ne doit pas nous faire oublier ce qui vaut la peine de réaliser demain. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de ne pas écarter la troisième solution qui, seule, peut garantir l'avenir : la coopération européenne ayant pour objectif l'union politique et une force nucléaire commune pour la défendre".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 26 janvier 1967)

II - POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES

1 - L'avenir des sociétés européennes

M. A. Roux, vice-président du Conseil national du patronat français, a donné une interview à "La vie française" sur la concentration entre sociétés à l'intérieur du Marché commun.

Pour M. Roux, "un statut de la société européenne donnerait bien des satisfactions intellectuelles, mais une structure juridique nouvelle n'a jamais automatiquement engendré une Révolution économique. D'ailleurs, même sans statut de la société européenne, les concentrations sont possibles ; je n'en veux pour preuve que l'opération Agfa-Gevaert.

De même, de très importantes sociétés internationales existent et prospèrent sans que, pour autant, il ait été nécessaire d'élaborer des règles juridiques spéciales. Tel est le cas de Shell Royal Dutch ou d'Unilever. On peut fusionner aisément sur le plan international grâce à des artifices juridiques bien connus. Mais il est impensable que deux sociétés importantes du même secteur d'activité - disons une française et une allemande - signent, d'emblée, un accord de fusion alors qu'elles ne se connaissent pas assez et qu'elles se méfient l'une de l'autre, sentiment au demeurant normal puisqu'elles se font concurrence, systématiquement et sur tous les marchés.

Il faudrait prévoir, pour permettre à ces deux sociétés de se mieux connaître, des étapes intermédiaires, des opérations partielles (accords techniques, création de filiales communes, répartition de fabrications), qui constituent en quelque sorte les marches de l'escalier menant à la concentration. Or, et cela est primordial, les articles 85 et 86 du Traité de Rome, les règlements d'application qui ont été pris par la Commission de Bruxelles depuis quelques années sont de puissants freins juridiques et psychologiques interdisant pratiquement aux entreprises de gravir cet escalier.

Juridiquement, les partages territoriaux ou quantitatifs du marché, même les plus limités dans le temps et dans l'espace, sont strictement interdits ; les autres formes de coopération (accords de rationalisation, accords techniques, etc.) sont, en principe, autorisées, mais elles sont soumises en fait à une approbation qui ne revêt jamais un caractère définitif, ce qui les rend a priori suspectes. Psychologiquement, l'effet est désastreux ; personne n'accepte de faire le premier pas même lorsque aucun interdit spécifique ne pèse sur un accord.

Les grandes entreprises ne se sentent pas de vocation à signer des contrats qui, une fois publiés, risqueront d'être rétroactivement condamnés, non parce qu'ils étaient illégaux au moment de leur signature, mais parce qu'ils le

seront devenus ultérieurement par suite de l'évolution imprévisible des circonstances économiques. Une telle publicité serait au surplus contraire au secret des affaires et il est évident que les entreprises craignent le blâme qui s'attacherait ainsi à leur conduite, dont le caractère coupable ou innocent serait à la merci d'événements extérieurs.

La conjonction de ces deux "freins", juridique et psychologique a eu un effet plus grave encore : les contacts en profondeur, entre industriels européens, se sont peu à peu relâchés jusqu'à disparaître presque totalement et ils seront très difficiles à renouer. Pour restaurer les conditions d'un véritable dialogue, sans lequel il ne pourra pas y avoir de véritable Marché commun, il faudrait que la Commission de Bruxelles prenne exemple sur le gouvernement français, c'est-à-dire qu'elle déclenche une véritable campagne de propagande afin de persuader les industriels des six pays que tous les efforts qu'ils pourront faire en vue d'unir leurs forces, seront non seulement licites, mais considérés avec faveur".

En ce qui concerne la doctrine actuelle relative aux positions dominantes en Europe, M. A. Roux pense que "la concentration de l'industrie européenne est si peu avancée, les structures de cette industrie sont encore si loin de l'optimum, que la notion même de "position dominante" en Europe paraît aujourd'hui sans objet. Si, demain, nous nous heurtions à une application rigide de l'article 86 du Traité de Rome sur les positions dominantes, les industries de notre Continent qui souffrent précisément d'une insuffisance de concentration par rapport aux grands groupes internationaux, en sortiraient encore amoindries.

J'espère que si des positions dominantes s'affirmaient en Europe, on les considérerait non pas en fonction du seul Marché commun, mais en tenant compte de la répartition des forces économiques mondiales.

Dans cette perspective, je voudrais également que soit très bientôt dégagée la notion de "groupe industriel" au niveau européen, de façon à ce que la création du Marché commun ne pénalise pas, comme elle le fait actuellement, des Sociétés qui ont su, avant la signature du Traité de Rome, créer une infrastructure européenne. Ces sociétés sont obligées, dans le cadre des règlements de Bruxelles, de considérer comme des tiers, vis-à-vis d'elles-mêmes, les différentes affaires qu'elles contrôlent à l'intérieur de l'Europe des Six. Avouez que ce n'est tout de même pas normal !"

(La Vie française, 20 janvier 1967)

2 - Inauguration de la 31e Semaine verte internationale à Berlin

A l'occasion de l'inauguration, le 27 janvier 1967, de la 31e Semaine verte à Berlin, M. Höcherl, ministre fédéral de l'alimentation et de l'agriculture, a déclaré que tout jugement porté sur les progrès réalisés par l'intégration en

Europe devait tenir compte du fait que moins de dix ans avaient passé depuis la signature des traités de Rome. Les résultats acquis jusqu'à présent suscitent l'admiration de tout observateur impartial. Le ministre a notamment mis en relief l'importance que revêt la politique agricole commune pour le processus d'intégration, en soulignant que les progrès du développement de la politique agricole commune avaient pour résultat de rendre de plus en plus urgente l'harmonisation des politiques dans le domaine des impôts, des transports et du commerce.

Les événements politiques de ces derniers temps ont montré que la puissance économique des communautés européennes exerce une attraction à laquelle les pays au caractère prononcé et fortement marqué par le fait historique et géographique sont particulièrement sensibles. Le ministre a mis son auditoire en garde contre le risque d'un isolement politique de l'Europe par rapport au reste du monde, en rappelant que, plus qu'un pluralisme fondé sur la souveraineté traditionnelle, la croissance de la puissance économique de grandes zones économiques avait pour effet d'intensifier les échanges commerciaux avec les autres parties du monde.

M. Hallstein, président de la Commission de la C. E. E., a déclaré à l'occasion de cette même manifestation que seule l'agriculture moderne, l'agriculture des grands espaces, avait encore une chance de demeurer le premier et le plus important fournisseur des populations d'Europe. L'orateur souligna que la politique agricole commune avait été dès l'origine une réforme agraire destinée à aider l'agriculture à s'intégrer dans une économie basée sur la division du travail, et exprima l'espoir qu'au cours des négociations Kennedy également des solutions satisfaisantes pourront être trouvées dans le secteur de la politique agricole.

M. Bauknecht, vice-président de la Fédération allemande des exploitants agricoles, a exprimé l'opinion que "les agriculteurs d'Europe travaillaient à bon marché". Il insista sur le fait que le revenu moyen des travailleurs de l'agriculture restait inférieur au revenu des catégories professionnelles comparables, et ce en dépit de la mécanisation et de la rationalisation des entreprises ainsi que d'un accroissement important de la production. Exposée à la pression des marchés mondiaux, l'agriculture européenne n'a pas été en mesure de faire supporter aux industries de transformation et aux consommateurs la charge des coûts croissants, comme cela a été possible dans d'autres branches économiques. Aussi la formation de capital dans l'agriculture a-t-elle été insuffisante de sorte que les investissements s'en sont trouvés entravés. A cet égard, M. Bauknecht a mis l'assistance en garde contre l'afflux de capitaux étrangers à l'agriculture.

M. Christian Thomsen, ministre danois de l'agriculture, a rappelé les difficultés croissantes dans les échanges de produits agricoles entre la C. E. E. et les autres pays. M. Thomsen a souligné que la République fédérale avait toujours favorisé l'entente entre les marchés de la C. E. E. et de l'A. E. L. E. Ce faisant, elle visait le rapprochement définitif aussi bien que la coopération

pendant la "période d'attente", l'Allemagne attachant une importance considérable à l'article 110 du traité de Rome relatif au développement harmonieux du commerce mondial.

(VWD-Europa, n° 20, 27 janvier 1967)

3 - La fédération allemande du commerce de gros met en garde contre un retour au protectionnisme

La fédération allemande du commerce de gros a invité le gouvernement de la République fédérale et le Conseil de ministres de la C. E. E. à déterminer les offres de la C. E. E. à la négociation Kennedy, non pas en fonction d'un protectionnisme national depuis longtemps dépassé, mais en fonction d'une politique commerciale mondiale, telle que la conçoit le traité de la C. E. E.

Les représentants du commerce extérieur allemand ont été fort déçus de constater que la C. E. E., qui était un élément dynamique il n'y a guère, agit plutôt comme un frein sur le commerce extérieur et le désarmement douanier international. Le dirigisme en matière de politique commerciale ne peut qu'entraver la négociation Kennedy. La fédération allemande du commerce de gros a estimé que non seulement les offres agricoles faites par la C. E. E. au Kennedy round sont insuffisantes, mais aussi les mandats de négociation octroyés pour les produits industriels. Certains partenaires du G. A. T. T. ont déjà menacé de réduire leurs propres listes à la vue des desiderata à caractère protectionniste que constituent les listes d'exception. Si l'on se réfère aux vastes objectifs initiaux de la négociation Kennedy, il faut craindre maintenant qu'on n'aboutisse qu'à des solutions minima.

Si la menace de réduction des listes devenait réalité, le commerce extérieur allemand serait particulièrement touché, car sur ces listes figurent des biens d'exportation pour lesquels l'industrie allemande est apparemment très compétitive. C'est pourquoi la fédération du commerce extérieur a invité le Conseil de ministres de la C. E. E. à procéder à un examen approfondi de la liste d'exceptions pour le secteur industriel. Ce n'est que de cette manière qu'il sera possible d'éviter que les autres partenaires ne réduisent davantage encore leurs propres offres à Genève.

Au cours de la phase décisive de la négociation, il convient en outre de veiller à ce que le désarmement douanier ne soit pas remis en cause par l'instauration de nouvelles entraves non tarifaires aux échanges. C'est ainsi, par exemple, que les Etats-Unis ont déjà critiqué le gouvernement fédéral pour son imposition des véhicules utilitaires en fonction de la cylindrée. Les nouvelles directives du ministère fédéral des transports donnent aussi l'occasion de porter devant le G. A. T. T. de nombreuses accusations contre la République fédérale à propos de mesures non tarifaires. On peut, en effet, parfaitement

imaginer que de trop grandes exigences techniques ne servent qu'à protéger les producteurs nationaux contre la concurrence étrangère.

(Die Welt, 26.1.1967)

4 - M. Stoedter, président de la Chambre de commerce de Hambourg, se prononce sur la politique européenne

Le 30 décembre 1966, M. Stoedter, président de la Chambre de commerce de Hambourg, a prononcé un discours à l'occasion de la "Versammlung eines Ehrbaren Kaufmanns" qui eut lieu dans cette ville.

Au début de son exposé, le président de la Chambre de commerce a déclaré que la politique de la C. E. E. traversait actuellement une crise de confiance manifeste. Seul l'avenir dira jusqu'où les partenaires du Marché commun étaient vraiment décidés à poursuivre l'intégration européenne. Le fait d'avoir surmonté la crise de 1965 a montré que la C. E. E. s'est, entre-temps, profondément enracinée et qu'elle en est arrivée à un point où dans une certaine mesure elle n'obéit plus qu'à ses propres lois.

Dans le cadre de la négociation Kennedy, la C. E. E. porte une lourde responsabilité. La Communauté ne doit pas oublier que les autres membres du G. A. T. T. attendent aujourd'hui ses offres et que tout échec lui serait imputable. Ce: échec affaiblirait d'ailleurs considérablement le G. A. T. T., qui représente depuis près de 20 ans la principale plate-forme des progrès réalisés dans le domaine de la politique commerciale. Si la négociation de Genève échouait, on en reviendrait à nouveau au protectionnisme et aux accords bilatéraux, le plus souvent sous forme de conventions préférentielles.

Le président de la Chambre de commerce a également pris position sur l'aide au développement en soulignant que, ces derniers temps, elle était entrée dans une phase critique. Pour cette raison, il y aurait lieu d'examiner l'ensemble des problèmes de l'aide au développement et de mettre au point la politique désormais à suivre dans ce domaine.

Le 19 janvier, M. Stoedter a déclaré aux représentants de la presse de Hambourg qu'on devait en venir tôt ou tard à une adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. De l'avis de la Chambre de commerce de Hambourg, les intérêts nationaux prennent de plus en plus le pas sur l'intérêt communautaire. Du fait qu'au Conseil de ministres, la "déraison nationale" l'emporte manifestement sur la "raison" de l'Europe, le danger existe que la coordination ne devienne finalement que la somme des revendications nationales.

(Die Welt, 20 janvier 1967)

5 - Le Congrès de Milan sur la politique économique à moyen terme de la C. E. E. et le plan italien

Du 19 au 21 janvier s'est tenu, à la Chambre de commerce de Milan, un Congrès organisé par la CISMEC (Centre italien d'études sur le Marché commun européen) sur le thème : "la politique économique à moyen terme de la C. E. E. et la politique de programmation nationale".

M. Caron, sous-secrétaire d'Etat au ministère du budget, a présenté le rapport introductif sur le thème : "la programmation nationale face à l'intégration européenne". Il a tout d'abord souligné que les économies occidentales actuelles ne permettent réellement plus d'affronter les problèmes de la politique économique si l'on ne dispose pas d'instruments institutionnels capables d'organiser le marché. Il s'est ensuite penché sur deux problèmes particuliers à l'Italie : d'une part, le problème relatif à la maximalisation des taux de productivité du secteur industriel, ce qui permettrait à l'industrie italienne d'être constamment compétitive par rapport aux autres pays, d'autre part, le problème exposé en détail dans le plan et qui concerne la solution du problème du Mezzogiorno, dans des perspectives européennes. En conclusion, M. Caron a souligné l'importance des problèmes liés à la dynamique d'une politique économique toujours plus vaste et particulièrement à la réalisation progressive et concertée du marché commun des produits, des capitaux et du travail.

M. Guido Colonna, membre de la Commission de la C. E. E., a exposé les orientations de base et les hypothèses fondamentales du premier programme de politique économique à moyen terme de la C. E. E. Les principes de base, sur lesquels se fondent les lignes directrices du programme communautaire, s'inspirent des critères de l'économie de marché, dont le libre jeu doit être garanti et restauré là où il n'a pas pleinement cours. M. Colonna a ensuite rappelé l'irréversibilité du chemin parcouru par l'intégration économique européenne.

M. Giuseppe Petrilli, président de l'I. R. I. (Institut pour la reconstruction industrielle) a traité de la fonction de l'entreprise publique dans une politique planifiée en faisant observer notamment que la programmation tend à concilier entre elles les diverses formes d'intervention de l'Etat et l'action des particuliers, dans le cadre d'un schéma de développement général établi par les pouvoirs publics. Le plan, a poursuivi l'orateur, doit tenir compte des exigences découlant de la rentabilité entendue soit comme la combinaison optimale des facteurs de production, soit comme la meilleure exploitation des ressources à la disposition d'une collectivité, dont la programmation est l'instrument.

M. Giunti, directeur-adjoint de la Confédération générale de l'industrie italienne et président du groupe des employeurs du comité économique et social de la C. E. E., a rappelé qu'il était nécessaire en Italie, étant donné l'intention du premier gouvernement de centre gauche de bouleverser la planification, que l'industrie privée défende énergiquement les principes sur lesquels se fondait le système économique qui a prouvé toute l'efficacité de la libre initiative en

vue du progrès de la collectivité. Il a été précisé clairement depuis lors que cette attitude de l'industrie privée était dénuée de toute opposition préconçue à une action destinée à combler les retards et à remédier à l'absence de coordination qui se sont manifestés durant l'évolution rapide de l'économie italienne. A l'appui de cette déclaration, l'orateur a précisé que sur le plan européen, dans une atmosphère plus sereine et plus constructive, l'industrie privée, par l'intermédiaire de l'Union des industries de la Communauté européenne, a été unanime à déclarer son approbation aux initiatives prises par la C. E. E. pour parvenir à une programmation qui, sans autoritarisme absurde et sans compromettre l'efficacité et la compétitivité d'un marché libre, constitue le cadre dans lequel il convient d'insérer l'action des gouvernements et des institutions communautaires en vue d'un développement ordonné du marché. M. Giunti a poursuivi en déclarant que le programme italien de développement donne lieu à de sérieux motifs de préoccupation ; en effet, en réservant une très large part des nouveaux investissements industriels aux entreprises publiques et en étendant à tous les secteurs publics la possibilité de recourir au marché des capitaux, il augmente implicitement les difficultés pour l'industrie privée de se procurer les moyens financiers qui ont permis de réaliser, au cours des vingt dernières années, le développement économique et social de la nation.

M. Pedini a fait observer, qu'en dépit des efforts qu'elle a accomplis jusqu'ici, l'Italie n'a pas encore réalisé une politique de formation technico-professionnelle qui soit bien coordonnée à l'intérieur et bien adaptée aux orientations technico-professionnelles des autres pays de la Communauté. Par l'intermédiaire de l'école, on peut exalter les valeurs culturelles du monde européen et combler ainsi le retard technologique de l'Europe par rapport aux Etats-Unis d'Amérique.

M. Zagari, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, a indiqué que, depuis les premiers pas de la programmation nationale, le principe a été clairement posé qu'une telle programmation ne pouvait effectivement atteindre son but que si elle était vue dans l'optique européenne. Il a déclaré ensuite qu'une programmation économique devait avoir deux objectifs fondamentaux : l'expansion des revenus et l'élimination des déséquilibres territoriaux et sociaux.

Les problèmes de l'agriculture italienne dans le cadre de la programmation nationale et de la politique économique à moyen terme de la C. E. E. ont été exposés par M. Agostino Bignardi, vice-président de la Confédération générale de l'agriculture. L'agriculture italienne, a-t-il précisé, est entrée dans la Communauté animée d'un désir de renouveau, mais il apparaît au bout de dix années d'existence de la Communauté que certaines productions essentielles du secteur agricole ont été sacrifiées. Il est certain que des circonstances non seulement techniques mais aussi politiques ont exercé une influence négative sur les deux éléments fondamentaux qui auraient dû garantir l'équilibre de la C. E. E. pour tous les secteurs productifs des Etats membres, c'est-à-dire l'organisation et le soutien du marché et la politique structurelle. L'une de ces

circonstances est la situation particulière de la France.

L'orateur a conclu en souhaitant que l'on adresse un appel à la France et à l'Allemagne pour qu'ils respectent l'esprit et la lettre du traité de Rome.

(II Sole, 24 Ore - 20/21/22 janvier 1967)

III - RELATIONS EXTERIEURES

1 - L'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun

a) L'Internationale Socialiste favorable à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E.

Au cours d'une réunion non officielle organisée à Rome, les 4 et 5 janvier 1967, dans le cadre de l'Internationale Socialiste, les leaders socialistes européens ont examiné quelques-uns des principaux problèmes du moment, à savoir : les changements observés dans les différents pays depuis le dernier congrès de l'Internationale Socialiste qui a eu lieu à Stockholm en mai 1966 (notamment l'unification socialiste en Italie et l'entrée des sociaux-démocrates dans le gouvernement allemand) ; les rapports entre les pays de la C. E. E. et ceux de l'A. E. L. E. , après la décision de la Grande-Bretagne de reprendre le dialogue avec les Six ; les rapports entre partis communistes et partis socialistes, et l'évolution du monde communiste ; le problème des liquidités monétaires internationales.

Commentant les relations entre la C. E. E. et l'A. E. L. E., M. George Brown, ministre britannique des affaires étrangères, a réaffirmé que son gouvernement était résolu à mettre en oeuvre tous les moyens appropriés pour s'assurer de l'attitude des pays de la C. E. E. devant une candidature éventuelle de la Grande-Bretagne. M. Brown s'est également arrêté à quelques problèmes particuliers, tels que le rôle qu'une Europe économiquement et politiquement unie pourrait jouer à l'avenir sur l'échiquier international et la proposition faite par l'Italie en vue de rattraper le retard de l'Europe sur les Etats-Unis dans le domaine technologique. Sur ce dernier point, le ministre a fait remarquer que ce retard peut être rattrapé par une Communauté élargie, rappelant en outre que, compte tenu de son budget, la Grande-Bretagne est le pays européen qui dépense le plus pour la recherche scientifique.

L'exposé de M. Brown a été suivi d'interventions de nombreux orateurs, parmi lesquels M. Nenni, vice-président du Conseil italien, M. Brandt, ministre allemand des affaires étrangères, M. Nilsson, ministre suédois des affaires étrangères et Mme Golda Meir, ancien ministre des affaires étrangères d'Israël. Pour M. Nenni, l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. serait "un grand événement, non seulement économique mais aussi politique", étant donné qu'il ne peut y avoir de communauté économique sans une communauté politique. "La plus grande responsabilité du général de Gaulle n'est pas d'avoir quitté l'O. T. A. N.", a poursuivi M. Nenni, "mais d'avoir saboté l'Europe communautaire. Sans une communauté économique et politique, l'Europe n'existerait plus et ne pourrait être autre chose qu'une simple expression géographique. C'est pourquoi, nous souhaitons voir la Grande-Bretagne entrer dans la

C. E. E. et s'engager toujours plus loin dans la voie d'une communauté politique effective." Evoquant ensuite l'hypothèse d'un nouveau veto français, M. Nenni a déclaré textuellement que "si les élections de mars laissaient inchangé, ou presque, la situation politique française, les Cinq et la Grande-Bretagne pourraient, avec les autres pays disposés à entrer dans la C. E. E., progresser sur la voie de l'intégration économique et politique, sans se laisser arrêter par le général de Gaulle comme ils l'ont fait après le veto de 1963. Tous les intéressés doivent parler sérieusement et les actes doivent suivre les paroles ; nous, Italiens, ferons tout ce que nous pourrons pour qu'il en soit ainsi".

M. Brandt, ministre allemand des affaires étrangères, s'est déclaré opposé à l'idée de M. Nenni de poursuivre l'oeuvre communautaire sans la France si celle-ci opposait à nouveau son veto à l'entrée de la Grande-Bretagne. A son avis, il convient de tenir compte des objections gaullistes de manière à pouvoir les vaincre. M. Brandt a ensuite ajouté que son gouvernement désirait relancer la collaboration franco-allemande, nécessaire, non seulement aux deux peuples, mais à toute l'Europe. "Si cette collaboration n'est pas relancée," a poursuivi le ministre, "l'Europe ne se fera pas". M. Brandt a toutefois ajouté que la consolidation de la C. E. E. ne devait pas empêcher l'entrée de pays qui, comme la Grande-Bretagne, désireraient en faire partie "dans le respect des principes définis par le traité de Rome".

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue à l'issue des travaux, M. Bruno Pittermann (Autriche), président de l'Internationale Socialiste, a déclaré que les leaders socialistes considèrent les rapports entre la Communauté européenne et la Grande-Bretagne avec optimisme, ajoutant que les participants à la conférence ont reconnu unanimement qu'un renforcement, tant des relations entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. que de l'Europe elle-même, est possible à bref délai et que les socialistes souhaitent les plus grands progrès dans la réalisation d'un espace européen plus vaste.

("La Stampa", du 5 janvier 1967 ; "Avanti", des 5 et 6 janvier 1967 ; "La voce repubblicana", des 6 et 7 janvier 1967).

b) Séminaire universitaire à Oxford

Le 31 octobre 1966, un séminaire européen ayant pour thème le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne a été organisé à Oxford pendant cinq heures, selon le modèle et la méthode des "teach-ins" américains. Il a eu lieu à l'"Oxford Union", le célèbre club de l'Université d'Oxford, et le principal organisateur en était le Conseil britannique du Mouvement européen.

Le premier orateur, Sir Geoffrey de Freitas, député travailliste et président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg, s'est fait l'avocat d'une prochaine adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. La réponse de M. Duncan Sandys, conservateur et membre fondateur du Mouvement européen, fut l'un des grands moments de la discussion. M. Duncan Sandys examina en particulier les arguments du gouvernement travailliste et devait déclarer : "Il ne sert de rien que le gouvernement déclare que la Grande-Bretagne veuille adhérer au Marché commun si les conditions sont réunies à cet effet. Ce que nous devons faire, c'est signer le traité de Rome." Après avoir évoqué la profession de foi européenne faite par le Premier ministre britannique à Bristol, en mars 1966, M. Sandys a poursuivi : "Si M. Wilson n'est pas disposé à accepter les règles de l'association et à payer sa cotisation de membre, il est absurde de formuler une demande d'adhésion." Il s'est également élevé contre la singulière logique à la base de l'argument maintes fois avancé par le gouvernement travailliste, selon lequel la Grande-Bretagne a droit à des concessions analogues à celles que les Six se sont faites mutuellement en leur temps : "Il est faux de prétendre, a-t-il dit, que nous pourrions exiger les mêmes conditions que les nations fondatrices."

Le 1er novembre 1966, le Premier ministre avait déclaré, en effet, devant la Chambre des communes qu'en cas d'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., il conviendrait notamment de prendre en considération la question du coût de la vie, déterminé par les importations de produits alimentaires. M. Wilson avait dit textuellement alors :

"... J'ai pensé que nous étions définitivement d'accord sur le fait que la plupart sinon tous les membres de cette Assemblée souhaiteraient que notre pays se joigne à la Communauté économique européenne si nous pouvions obtenir des conditions tenant compte des intérêts de la Grande-Bretagne et du Commonwealth. ... Bien sûr, nous partons du point de vue que notre situation doit être protégée en ce qui concerne le coût des produits alimentaires, ses incidences sur notre balance des paiements, le coût de la vie, les salaires, etc. Cette question devra certainement faire l'objet d'un examen approfondi. ... J'ai dit que nous devons, tout comme auparavant, avoir le droit d'acheter nos produits alimentaires à bon marché dans le Commonwealth."

Dans un discours qu'il a prononcé le 6 novembre 1966 dans le Yorkshire à l'occasion d'une réunion du parti conservateur, M. Heath, chef de l'opposition, a présenté tout un programme pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché européen. M. Heath a de nouveau insisté pour que le gouvernement de M. Wilson fasse connaître en toute netteté son intention d'adhésion à la C.E.E. Il faut que l'on sache que la Grande-Bretagne entend devenir un membre actif de la C.E.E. et jouer son rôle dans l'édification d'une vaste union européenne. Il faut que M. Wilson se déclare prêt à signer le traité de Rome et à approuver la politique agricole de la C.E.E. Après qu'il aurait fait connaître ainsi son point de vue, le gouvernement pourrait alors définir les problèmes qu'il jugerait encore de nature à faire l'objet de négociations. Pour sa part, M. Heath a estimé que les points suivants devraient faire l'objet de discussions :

1. La dette de 800 millions de £ contractée par la Grande-Bretagne auprès du Fonds monétaire international.
2. L'évolution future de la zone sterling.
3. Des accords de défense pour l'Europe.
4. L'évolution politique future de la Communauté élargie.

Le 10 novembre 1966, parlant à la Chambre de Communes, le Premier ministre britannique a fait un nouveau pas en direction de la C. E. E. Il a fait savoir aux députés que le gouvernement inviterait, au cours des prochaines semaines, les chefs de gouvernements des pays membres de l'A. E. L. E. à participer à une conférence à Londres en vue d'examiner les problèmes de l'adhésion des pays membres de l'A. E. L. E. à la C. E. E. En ce qui concerne la future politique européenne de la Grande-Bretagne, M. Wilson a déclaré que le gouvernement travailliste était convenu de voir s'il était possible de mener, au niveau le plus élevé, des conversations fructueuses sur l'adhésion à la C. E. E. Le chef du gouvernement a ajouté que la Grande-Bretagne était prête à se joindre à la C. E. E. s'il pouvait être tenu compte des intérêts vitaux du pays et du Commonwealth. Le Premier ministre s'est alors exprimé en ces termes :

"Au cours des récentes semaines, le gouvernement a procédé à une analyse approfondie et minutieuse du problème soulevé par les relations de la Grande-Bretagne avec la C. E. E., y compris la question de notre appartenance à l'A. E. L. E. et au Commonwealth. Tous les aspects du traité de Rome, toutes les décisions prises après sa signature et toutes les implications et conséquences qui pourraient normalement découler d'une adhésion britannique, ont fait l'objet d'un examen en profondeur.

A la lumière de ce travail, le gouvernement a décidé qu'une nouvelle approche devait être faite à présent au niveau le plus élevé afin de voir si les conditions indispensables à des négociations fructueuses sont réunies ou non, et de déterminer les bases sur lesquelles ces négociations pourraient avoir lieu ... Je souhaite que la Chambre des Communes, le pays et nos amis à l'étranger sachent que le gouvernement abordera ces discussions avec la ferme intention d'entrer dans la C. E. E. pourvu que, comme je l'espère, les intérêts essentiels de la Grande-Bretagne et du Commonwealth soient sauvegardés. Nos intentions sont sérieuses ..."

En réponse à la question d'un député sur l'attitude de la France, le Premier ministre a déclaré :

"C'est une question d'une extrême importance pour la Grande-Bretagne, pour l'Europe et pour nos partenaires de beaucoup d'autres régions du monde. Dans une question de cette importance, je ne pense pas qu'il soit possible de régler les points qui nous opposent à coups de conférence de presse. Je crois qu'il faut des discussions directes. C'est pourquoi je ne crois pas que l'une ou l'autre déclaration faite au cours d'une conférence de presse soit nécessairement le dernier mot de l'orateur sur la question ... Personnellement, je ne pense

pas que ces conversations devraient porter en premier lieu, et dans quelle que mesure que ce soit, sur des questions de défense de l'Europe. Dans le passé, la plupart des difficultés surgissant au cours de négociations économiques étaient provoquées par des considérations de défense. Quelques-unes des énormes difficultés que l'honorable parlementaire a lui-même affrontées étaient imputables à des conditions mises à l'époque à certains problèmes de défense qui n'existent plus. L'O. T. A. N. est l'organisation toute indiquée pour discuter de ces problèmes. L'organisation du traité de l'Atlantique Nord est l'instance qualifiée pour parler de défense. Nulle part, il n'est question de défense dans le traité de Rome et j'espère bien que l'honorable parlementaire ne désire pas que nous nous attirions plus de difficultés que nous n'en avons en cherchant à y écrire tout un chapitre sur la défense.

Comme il est naturel, nous tiendrons compte de tout ce qui sera dit à la Chambre des Communes. Nous ne servirions pas les objectifs que nous avons à l'esprit en nous arrêtant à trop de détails sur les conditions que nous voudrions mettre à l'ordre du jour des discussions, des négociations sur l'Europe. Si nous devons négocier à la Chambre des Communes avant même que les discussions ne soient entamées, évidemment notre position sera très affaiblie. La Chambre sait que l'adhésion à la C. E. E. pose de graves problèmes dont la plupart ont déjà été évoqués lors du temps réservé aux questions. Je ne suis d'ailleurs pas sûr qu'il serait sage d'entrer dans plus de détails que je ne l'ai déjà fait moi-même . . ."

M. Wilson a encore ajouté :

"Je reconnais que notre association avec les Etats-Unis a été l'un de nos plus grands problèmes. La position de la Grande-Bretagne en tant que puissance atlantique a été l'une des plus profondes raisons de la France contre l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun."

Au cours du traditionnel banquet offert à l'Hôtel de ville à l'occasion de la prise de fonction du nouveau maire de Londres, le Premier ministre a déclaré, le 14 novembre 1966, à propos de sa nouvelle initiative en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne, que "la marée, le temps et les vents étaient favorables". Sans prononcer le mot "France", il fit toutefois une réserve : "Je ne puis vous assurer que cette nouvelle entreprise réussira". A cette occasion, M. Wilson a signalé que M. Michael Stewart, ministre des affaires économiques, formerait, dès les prochains jours, un comité consultatif composé de représentants de l'industrie, chargé de discuter tous les problèmes dérivant de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun. Le Premier ministre a précisé par ailleurs qu'on ne devait pas en rester aux trois Communautés déjà existantes ; il a proposé la création d'une "Communauté européenne de technologie" qui mettrait l'Europe en mesure d'exploiter ses propres ressources. En outre, le Marché commun ne saurait être considéré comme un club de riches se suffisant à lui-même, il doit être une communauté assumant ses responsabilités vers l'extérieur, qui devrait consentir, dans une mesure croissante, une assistance aux pays en voie de développement.

Mis à part un groupe d'environ 80 travaillistes résolument anti-européens, le Parlement britannique est donc, en principe, maintenant pour l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. C'est ce qu'a bien montré, notamment, un débat de deux jours à la Chambre des Communes, qui, commencé le 16 novembre, se clôtura dans la nuit du 18 novembre par une troisième déclaration d'intention du Premier ministre.

Intervenant dans ce débat, M. George Brown, ministre britannique des affaires étrangères, a déclaré dans son discours que le gouvernement n'envisageait pas, dans le cas d'une adhésion à la C. E. E., de faire des entorses à sa politique étrangère et qu'il continuerait à entretenir d'excellentes relations avec les Etats-Unis. M. Brown a répété le point de vue du gouvernement britannique que l'on sait, à savoir qu'il faudrait prendre en considération les exigences particulières de la Grande-Bretagne, en particulier, les difficultés qui pourraient se produire au lendemain d'une adhésion dans le domaine de la politique agricole.

Le gouvernement entend, a-t-il ajouté, éviter à tout prix une dévaluation de la livre au moment de l'adhésion à la Communauté européenne, et prendre toutes dispositions utiles à l'effet d'assainir la balance des paiements. Le ministre des affaires étrangères s'est ensuite exprimé en ces mots :

"A l'heure actuelle, il ne faut plus nous dire d'adhérer à l'Europe : nous en avons toujours fait partie. Le problème maintenant, c'est celui de savoir si nous pouvons jouer un rôle tel que, de notre adhésion, puisse résulter l'union du continent et si nous pouvions effectivement en être un des pays dirigeants.

Reconnaissons également la prospérité et l'influence accrues qu'une Europe unie aurait dans le monde. Rappelons-nous que les trois partis de la Chambre des Communes se sont tous engagés à réaliser la grande unité de l'Europe.

Pour parler du domaine économique, une chose, je pense, nous est commune. Si la prospérité de notre pays doit être assurée et si l'industrie britannique doit établir les plans d'expansion indispensables à cette prospérité, ce qui est fondamental alors, c'est que nous puissions disposer d'un vaste marché au-delà de nos côtes, d'un marché auquel nous ayons accès directement et sans aucune restriction.

Notre pays compte 54 millions d'habitants. Ce chiffre passe en quelque sorte à 100 millions si l'on considère que nous sommes membres de l'A. E. L. E. Un Marché commun élargi, qui incluerait non seulement les Anglais mais aussi nos partenaires de l'A. E. L. E., la République irlandaise et les pays membres de la C. E. E., serait un marché de quelque 280 millions de personnes.

Ce marché potentiel est réellement prospère. Son produit national brut est de 125.000 millions de £. De pareilles bases lui étant ainsi assurées, l'industrie de cette communauté, y compris l'industrie britannique, pourrait rivaliser, à des conditions pour ainsi dire égales, avec celles des géants américain et

russe. Cette perspective ouvrirait des possibilités d'investissement en de nombreux sens."

Le porte-parole de l'opposition, Sir Alec Douglas Home, a demandé au gouvernement de lui dire s'il était disposé à accepter les traités de Rome ; cette question étant certainement la première que poserait le général de Gaulle. La même observation vaut également pour l'acceptation de la politique agricole commune. Quant à M. Heath, il a donné à nouveau l'assurance qu'il appuierait toute démarche sérieuse. Il s'est borné à regretter que les débats doivent se dérouler dans une atmosphère de scepticisme et d'irréalisme, aussi longtemps que le gouvernement se refuse à regarder en face les vrais obstacles et à parler franchement des raisons de l'attitude négative de la France. En outre, il a estimé qu'il était erroné de supposer que, depuis l'accord de Luxembourg sur le marché agricole des Six, le principe de la supranationalité ait disparu des réalités de la C. E. E.

Dans son discours de clôture, le Premier ministre britannique a déclaré que le débat à la Chambre des Communes avait démontré que, non seulement le gouvernement, mais aussi le Parlement envisagent sérieusement d'adhérer à la C. E. E. Ainsi que le ministre des affaires étrangères M. Brown l'avait déjà exposé la veille, le chef du gouvernement a, lui aussi, souligné que la Grande-Bretagne entendait rester dans l'Alliance atlantique, car une force européenne de dissuasion atomique affaiblirait l'O. T. A. N. et minerait tout espoir d'entente avec les pays du bloc oriental. Le rapprochement de la Grande-Bretagne de l'Europe ne comporte aucune obligation en matière de supranationalité ou de défense, en dehors de celles prévues par le traité de Rome instituant la C. E. E.

Le 30 novembre 1966, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de "l'Anglo-French Society" à Londres, le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'une coopération de plus en plus étroite entre l'Angleterre et la France était plus nécessaire que jamais pour réaliser l'unité de l'Europe occidentale : "Une telle coopération pourra, je l'espère sincèrement, se déployer mieux encore au sein d'une Communauté économique européenne élargie ... Si nous voulons lutter d'égal à égal avec les géants industriels, que sont l'Union soviétique et les Etats-Unis, nous devons coopérer et agir ensemble. Ceci est le principal motif économique qui devrait nous inciter à l'élargissement de la Communauté économique européenne, à laquelle appartient également la Grande-Bretagne."

Suivant M. Brown, l'Angleterre pourrait apporter à la Communauté, non seulement un marché supplémentaire de 54 millions de consommateurs, mais aussi l'expérience d'une nation à la pointe du progrès technologique et industriel.

La conférence à laquelle le Premier ministre avait convié les chefs des gouvernements des pays de l'A. E. L. E., le 5 décembre 1966, a été un succès dans la mesure où les pays de l'A. E. L. E. ont approuvé la nouvelle initiative européenne du gouvernement britannique. La conférence, en outre, a eu pour effet

d'atténuer les appréhensions de certains pays de l'A. E. L. E. qui craignaient que la Grande-Bretagne ne pût abandonner les autres pays de l'A. E. L. E. Au cours de cette conférence, M. Wilson a confirmé que la Grande-Bretagne ne considérait pas l'adhésion au Marché commun comme un pas conduisant automatiquement vers une union politique ou comme une quelconque obligation prise en matière de politique de défense. Il a souligné qu'il ne parlerait en aucun cas, au cours de ses sondages, au nom des autres pays de l'A. E. L. E. Selon les déclarations de M. Wilson, les problèmes soulevés par l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. ont principalement trait à la politique agricole de la C. E. E., ainsi qu'aux prix des produits importés par la Grande-Bretagne, au coût de la vie, à la balance des paiements et aux mouvements de capitaux.

Le comité institué par la Fédération des industries britanniques (C. B. I.) en vue d'examiner les incidences pratiques de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. a présenté, le 21 décembre 1966, un rapport détaillé sur ces problèmes. Il ressort de cette étude qu'en fait l'industrie britannique approuve sans réserve l'adhésion à la Communauté. Par ailleurs, le Comité a déclaré que le traité de la C. E. E. et la méthode de son application au sein de la Communauté étaient acceptables pourvu qu'un régime transitoire raisonnable puisse être trouvé. Par conséquent, il y aurait lieu d'entamer aussitôt que possible des négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E.

En ce qui concerne le commerce extérieur, l'étude du Comité constate (1), qu'en 1965, les exportations britanniques vers les pays de la C. E. E. représentaient environ 19 % de l'ensemble des exportations de la Grande-Bretagne, soit 900 millions de £, alors qu'en 1958, ces chiffres étaient respectivement de 13 % ou 419 millions de £. Cet accroissement relativement considérable des exportations britanniques vers la C. E. E., en dépit d'une augmentation du tarif extérieur de la C. E. E., démontre à suffisance que l'économie britannique est compétitive dans son ensemble.

La perte des préférences tarifaires de l'A. E. L. E., consenties par rapport aux pays de la C. E. E., n'est pas considérée comme un élément de grand poids. Pour ce qui est des échanges avec le Commonwealth, on constate que la part prise par les membres de la zone de préférence, Afrique du sud et Irlande compris, à l'ensemble des exportations britanniques n'a cessé de diminuer au cours des deux dernières décennies. Le comité estime qu'à la faveur des dernières négociations de Bruxelles, de sérieux progrès ont déjà été accomplis en de nombreux domaines intéressant le Commonwealth. Il y aurait donc lieu de reprendre ces négociations d'autant que les réserves à l'égard de l'association à la C. E. E. sont sur le point de disparaître, notamment parmi les milieux du Commonwealth africain, puisque le Nigéria est déjà associé à la C. E. E. et que le Kenya, l'Ouganda ainsi que le Tanganyika sont de leur côté à la recherche d'une forme d'association.

(1) Pour des détails de l'étude de la Fédération des industries britanniques, voir "The Times" du 22 décembre 1966.

Les rédacteurs de l'étude du Comité insistent en outre sur le fait que la politique de la Grande-Bretagne et celle de la Communauté s'efforcent, en principe, de parvenir aux mêmes objectifs par des voies différentes. La Grande-Bretagne accorde des prix garantis pour les treize produits agricoles les plus importants, prix qui sont révisés chaque année au cours de négociations entre la fédération agricole et le gouvernement. Le trésor public restitue aux agriculteurs la différence entre les prix garantis et ceux qu'ils ont obtenus en moyenne sur le marché libre. En revanche, dans la Communauté, les prix des produits d'importation sont alignés sur le niveau des prix du marché intérieur au moyen de taxes à l'importation. Dans les deux cas, le gouvernement octroie des aides sous forme de subventions non liées aux prix. La fédération estime que, par suite de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, les coûts des denrées alimentaires augmenteront d'environ 625 millions par an pour les consommateurs, tandis que la fédération des agriculteurs, la "National Farmers Union", parle dans son memorandum de quelque 685 millions de £. Dans un avis sous forme de memorandum joint à ce rapport, la société Unilever estime que les coûts des denrées alimentaires à la consommation n'augmenteraient que de 500 millions de £ par an, soit de 9 %, d'où une augmentation du coût de la vie de 2,5 %.

Le Comité institué par la Fédération des industries britanniques s'est en outre saisi des problèmes du marché du travail dans l'industrie sidérurgique de la C. E. C. A., de l'industrie des transports et des questions financières. Il considère que le rôle de la livre, en tant que monnaie de réserve, ne constitue pas un problème dans la mesure où la balance des paiements est consolidée. Dans ses recommandations, le Comité accorde, de ce fait, la priorité absolue au problème de l'équilibre de la balance des paiements et demande, entre autres, que le pays connaisse dorénavant une croissance économique sûre sans inflation. Le Comité réclame en outre :

- l'alignement de la législation économique existante sur celle de la Communauté,
- la prise en considération des lignes directrices de la C. E. E. lors de la confection de nouvelles lois,
- l'adaptation du système fiscal à l'évolution au sein de la C. E. E.

Le comité consultatif pour l'Europe, dont le gouvernement britannique avait récemment annoncé la création, a été constitué entre-temps. Il est placé sous la présidence du ministre des affaires économiques et a pour mission de conseiller le gouvernement dans les négociations préliminaires à l'entrée de la

Grande-Bretagne dans la C.E.E. Au nombre des membres de ce comité figurent des représentants des principales organisations industrielles de l'industrie, des syndicats, des banques et assurances et du commerce. Le comité consultatif s'est réuni pour la première fois le 9 décembre 1966.

(Weekly Hansard, House of Commons, Parliamentary Debates, Nr. 701 du 28 octobre au 3 novembre 1966 et Nr. 702 du 4 au 10 novembre 1966 ;
The Times, 11 et 17 novembre 1966 ; 6, 17 et 22 décembre 1966 ;
The Guardian, 11 et 17 novembre 1966 ;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 1er novembre 1966 ;
Die Welt, 18 novembre 1966 ;
Neue Zürcher Zeitung, 19 novembre 1966).

2 - Les relations Europe-Etats-Unis

M. R. Marjolin, vice-président de la Commission de la C. E. E., au cours d'une conférence prononcée à la faculté de droit de Paris, le 20 janvier, a déclaré que "le problème central de l'Europe est celui de ses relations avec les Etats-Unis". L'union douanière et la politique agricole commune ne suffisent pas à faire de l'Europe une unité économique capable de discuter d'égal à égal avec les Etats-Unis, et d'entrer en coopération étroite avec eux, sans risque de se perdre. Or, c'est là qu'est le problème central de l'Europe. Aussi les efforts devront-ils, si l'on veut parvenir à l'égalité avec l'industrie américaine, porter, selon M. Marjolin, sur quatre points : la faible dimension des entreprises industrielles qui ne sont jamais de véritables entreprises européennes ; l'inexistence d'un marché européen des capitaux qui permettrait d'alimenter ces entreprises ; le faible volume et la dispersion de la recherche scientifique et technique ; enfin, le caractère national des politiques de développement économique.

M. Marjolin a souligné que la solution résidait dans un effort de coordination des politiques des pays de la Communauté. Cet effort peut-il être poursuivi dans le cadre institutionnel existant ? Le vice-président de la Commission le pense. Les institutions actuelles ont déjà permis d'immenses progrès et en permettront encore beaucoup, jusqu'à ce que les esprits soient prêts à la création d'institutions fédérales. En laissant de côté toute querelle doctrinale, il faut comprendre qu'il n'y a pas de solution de rechange, a poursuivi M. Marjolin. Seule l'unité de l'Europe donnera à l'économie de nos pays cette dimension continentale qui permet de conserver la liberté de décision. Si les jeunes Européens veulent demeurer maîtres de leur destin et continuer à être responsables des affaires de leur cité, ils doivent vouloir que le primat de l'union entre les peuples européens s'affirme de manière croissante et d'une façon beaucoup plus décisive que jusqu'à présent par rapport aux intérêts, tendances et préjugés nationaux.

Le moment, a conclu l'orateur, devra venir où, à l'intérieur de chaque Etat de la Communauté, les décisions essentielles seront prises en fonction de la contribution qu'elles apporteront à la consolidation de l'unité européenne. "

(Le Monde, 22-23 janvier 1967)

Deuxième Partie

ACTIVITES PARLEMENTAIRES

I - LE PARLEMENT EUROPEEN

Activité des commissions au mois de janvier

Commission politique (1)

Réunion du 20 janvier à Bruxelles : Examen et adoption de la note élaborée par le Président Edoardo Martino en ce qui concerne la procédure prévue par l'article 238 C.E.E. et relative à la conclusion d'accords d'association entre la Communauté et des Etats tiers, des unions d'Etats ou des organisations internationales.

Examen du projet de rapport élaboré par M. Schuijt sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique dans l'Exécutif unique. Démission du rapporteur.

Examen de l'avant-projet de rapport élaboré par M. Dehousse sur les relations des Communautés avec les pays tiers et les organisations internationales.

Commission du commerce extérieur (2)

Réunion du 16 janvier à Paris : Examen et adoption, en présence de la Haute Autorité de la C.E.C.A., du projet d'avis élaboré par M. Bech sur les problèmes concernant les marchés du charbon et de l'acier.

Examen et adoption, en présence de la Commission de la C.E.E., du projet d'avis élaboré par M. Vredeling sur l'organisation du marché mondial du sucre.

Réunion du 23 janvier à Bruxelles : Echange de vues, en présence de la Commission de la C.E.E., sur les négociations en cours dans le cadre du G.A.T.T. (Kennedy-round) (rapporteur : M. Kriedemann).

Désignation d'un membre chargé de suivre le développement des relations entre la Communauté et l'Autriche;

Désignation d'un membre chargé de suivre le développement des relations entre la Communauté et l'Espagne;

Désignation d'un membre chargé de suivre le développement des relations entre la Communauté et les pays du Maghreb.

Commission de l'agriculture (3)

Réunion du 10 janvier à Bruxelles : Présentation et examen d'un projet de rapport de M. Lückner sur les problèmes relatifs à l'organisation du marché mondial du sucre.

Examen et adoption d'un projet d'avis de M. Briot, à transmettre à la commission du marché intérieur, sur une proposition de directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux tracteurs agricoles à roues (vitesse maximale, sièges de convoyeurs et plates-formes de chargement).

Réunion du 17 janvier à Bruxelles : Exposé de M. Mansholt, vice-président de la Commission de la C.E.E., et échange de vues portant notamment sur l'état des négociations au G.A.T.T. et les propositions de la Commission de la C.E.E. concernant l'organisation commune des marchés des céréales, du sucre et de la viande de porc.

Examen et adoption d'un projet de rapport de M. Lückner sur les problèmes relatifs à l'organisation du marché mondial du sucre.

Adoption d'un projet de rapport de M. Richartz sur un règlement modifiant le règlement n° 14/64/C.E.E. en ce qui concerne la détermination du prix à l'importation et le calcul du prélèvement pour les produits dérivés dans le secteur de la viande bovine.

Examen d'une proposition de règlement du Conseil relative à des mesures transitoires en vue de l'application des prix communs dans le secteur des céréales.

Examen d'une proposition de règlement du Conseil concernant certaines mesures d'organisation commune des marchés dans le secteur du sucre pour la campagne 1967-1968.

Commission sociale (4)

Réunion du 3 janvier à Bruxelles : Déclaration de M. Levi-Sandri, vice-président de la Commission de la C.E.E., au sujet des décisions prises en matière de politique sociale lors de la réunion du Conseil de ministres du 19 décembre 1966, et échange de vues à ce sujet.

Réunion des 11 et 12 janvier à Bruxelles : Examen des propositions de la Commission de la C.E.E. concernant les règlements n° 3 et 4 sur la sécurité so-

ciale des travailleurs migrants (rapporteur : M. Troclet) - Réunion du Groupe de travail pour préparer la prise de position de la commission sociale au sujet de la dernière réunion du Conseil de ministres.

Réunion du 18 janvier à Bruxelles : Examen et adoption du projet de rapport de MM. Troclet et Dittrich sur la relance de l'action communautaire dans le domaine social, résultant de la Conférence des ministres des affaires sociales du 19 décembre 1966.

Réunion du 24 janvier à Bruxelles : Examen et adoption partielle du projet d'avis de M. Carcaterra sur le projet de règlement du Conseil relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route - Suite de l'examen des propositions de la Commission de la C.E.E. concernant les règlements 3 et 4 (rapporteur : M. Troclet).

Commission du marché intérieur (5)

Réunion du 11 janvier à Paris : Examen et vote du projet de rapport de M. Wohlfart sur une directive concernant les tracteurs agricoles à roues. Examen du projet de rapport de M. P.A. Blaisse sur le fonctionnement du marché de l'acier et sur certaines questions du marché du charbon comme suite à l'exposé fait par le Président de la Haute Autorité au Parlement européen le 29 novembre 1966.

Réunion du 20 janvier à Bruxelles : Echange de vues avec la Haute Autorité sur certaines questions actuelles de concurrence dans la C.E.C.A. et notamment sur les résultats de l'enquête effectuée comme suite à la question orale de M. Berkhouwer, sur les projets de création de comptoirs de l'acier en Allemagne, de comptoirs de vente des produits de Sidmar, Usinor-Sollac etc. Suite de l'examen et adoption du projet de rapport de M. Blaisse sur le fonctionnement du marché de l'acier et sur certaines questions du marché du charbon faisant suite à l'exposé du Président de la Haute Autorité au Parlement européen le 29 novembre 1966.

Commission économique et financière (6)

Réunion du 12 janvier à Paris : Réunion commune avec la commission du marché intérieur sur le Mémoire de la Haute Autorité de la C.E.C.A. concernant les objectifs généraux "acier" de la Communauté pour 1970 et sur le fonctionnement du marché de l'acier, ainsi que sur certaines questions du marché du charbon comme suite à l'exposé fait par le président de la Haute Autorité devant le Parlement européen le 29 novembre 1966. Examen du rapport de M. Kriedemann sur les objectifs généraux "acier" de la Communauté pour 1970.

Réunion du 20 janvier à Bruxelles : Adoption du rapport de M. Kriedemann sur les objectifs généraux "acier" de la Communauté pour 1970.

Commission pour la coopération avec des
pays en voie de développement (7)

Réunion du 16 janvier à Paris : Echange de vues, en présence de la Commission de la C.E.E., sur les résultats de la réunion d'Abidjan de la Conférence parlementaire de l'Association ainsi que sur les résultats des deux missions d'étude et d'information effectuées par des délégations de la commission à l'issue de la réunion d'Abidjan (Cameroun et Tchad, du 15 au 22 novembre, Niger et Haute Volta du 15 au 21 décembre 1966).

Echange de vues avec la Commission de la C.E.E. sur les problèmes que soulève l'action du Fonds européen de développement en matière de coopération technique à l'Hôpital général de Mogadiscio.

Commission des transports (8)

Réunion du 16 janvier à Bruxelles : Examen du projet de rapport élaboré par M. Jozeau-Marigné sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à une directive concernant l'uniformisation des dispositions relatives à l'admission en franchise de carburant contenu dans les réservoirs des véhicules automobiles utilitaires.- Examen d'un avant-projet de rapport élaboré par M. Carcaterra sur le plan U.N.I.R. et la réglementation de la capacité des transports par voie navigable.- Echange de vues sur la proposition de la Commission de la C.E.E. concernant certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route (Rapporteur : M. Laan).

Réunion du 26 janvier à Bruxelles : Adoption du projet de rapport complété de M. Jozeau-Marigné sur une directive concernant l'uniformisation des dispositions relatives à l'admission en franchise de carburant contenu dans les réservoirs des véhicules automobiles utilitaires.- Examen d'un projet de rapport élaboré par M. Carcaterra sur le plan U.N.I.R. et la réglementation de la capacité des transports par voie navigable.- Echange de vues sur le projet de rapport élaboré par M. Laan sur la proposition de la Commission de la C.E.E. concernant certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route.

Commission de l'énergie (9)

Séance du 13 janvier à Bruxelles : Conformément au mandat du Parlement européen, échange de vues sur les actions de l'exécutif unique dans le domaine de la politique énergétique et adoption d'un avis destiné à la commission politique; compétente au fond.

Examen de l'exposé du président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. sur la situation dans le secteur du charbon et de l'acier.- Désignation du rédacteur

d'un avis destiné à la commission du marché intérieur, compétente au fond.- Adoption d'un avis sur l'exposé considéré sous l'angle de la politique énergétique.- Communication de la Haute Autorité sur la poursuite des travaux en matière de politique charbonnière destinés à préparer la session du Conseil spécial de ministres du 7 février 1967.

Commission de la recherche et de la culture (10)

Réunion du 19 janvier à Bruxelles : Echange de vues avec les représentants du C.E.P.C.E.O. (Comité d'étude des producteurs de charbon de l'Europe occidentale) et d'autres organisations sur les problèmes de la recherche scientifique et technique dans l'industrie charbonnière.

Commission de la protection sanitaire (11)

Réunion du 17 janvier à Bruxelles : Echange de vues avec des experts des producteurs et des experts des consommateurs au sujet de la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil, concernant une directive relative aux confitures, aux marmelades, aux gelées et à la crème de marrons.

Commission des budgets et de l'administration (12)

Réunion du 27 janvier à Bruxelles : Examen, en présence de la Commission de l'Euratom, d'un projet de budget supplémentaire de recherches et d'investissement de l'Euratom pour l'exercice 1966. Examen et adoption du projet de rapport de M. Merten. Examen, en présence de la Commission de l'Euratom, d'un projet d'avis établi par M. Aigner à l'intention de la commission politique sur le rôle de la Commission de l'Euratom dans l'exécutif unifié. Examen, en présence de la Commission de la C.E.E. et de la Commission de l'Euratom, des suites à donner par les Conseils aux projets de budgets de la C.E.E. et de l'Euratom pour l'exercice 1967 modifiés par le Parlement européen et aux résolutions de celui-ci sur certaines questions budgétaires.

Commission juridique (13)

Réunion du 13 janvier à Bruxelles : Echange de vues au sujet de la protection juridique des particuliers au regard des traités européens (rapporteur : M. Deringer). - Communication de M. Dehousse sur l'application du droit communautaire dans les Etats membres de la Communauté.

Commission des associations (14)

Réunion du 17 janvier à Bruxelles : Examen et adoption du projet de rapport complémentaire élaboré par M. Faller, rapporteur, sur la réglementation des échanges de matières grasses entre la Communauté et la Grèce.

Examen des résultats de la IIème session de la Commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie.

Examen et adoption du projet de rapport élaboré par M. Brunhes, rapporteur, sur les recommandations de la Commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie, ayant trait au Premier Rapport annuel du Conseil d'association.

Commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie

IIème session des 6 et 7 janvier à Ankara : Examen des documents de travail établis par MM. Erez et Brunhes, respectivement au nom de la Délégation de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et au nom de la Délégation du Parlement européen sur le Premier Rapport annuel du Conseil d'association.

Echange de vues et adoption de quatre recommandations à transmettre au Parlement européen et à la Grande Assemblée Nationale de Turquie sur certains problèmes ayant trait à l'application de l'Accord d'association :

- le fonctionnement institutionnel;
- les relations commerciales entre la C.E.E. et la Turquie;
- l'application du protocole financier;
- l'émigration et la formation professionnelle de la main-d'oeuvre turque.

II - L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Débat sur la déclaration du Premier ministre du Royaume-Uni, M. Wilson concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

Au cours de sa session qui s'est tenue à Strasbourg du 23 au 27 janvier, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a entendu notamment, un important discours de M. H. Wilson, Premier ministre du Royaume-Uni, et a traité des affaires européennes au cours de son débat de politique générale.

M. H. Wilson, Premier ministre du Royaume-Uni, parle, tout d'abord, des thèmes essentiels de l'histoire de l'Europe il y a un siècle et de son histoire aujourd'hui. Tous les efforts faits par les pays d'Europe dans le cadre de la coopération internationale n'atteindront jamais pleinement leurs buts, "qu'il s'agisse du développement économique ou de la paix, tant que nous n'aurons pas appris à édifier notre économie commune et notre force politique mutuelle sur la base d'une unité plus réelle. Car, la puissance économique et l'unité politique doivent se développer de pair".

Le Premier ministre pense que "l'adhésion de la Grande-Bretagne et la participation d'autres pays membres de l'A. E. L. E. , sous forme d'adhésion ou d'association, contribueront puissamment à l'unité et à la puissance économique de l'Europe". De plus, "la création d'une Communauté économique plus grande et plus puissante est appelée à servir les intérêts de l'Europe tout entière au même titre que les intérêts particuliers de la Grande-Bretagne". Pour M. Wilson, "le concept d'une association atlantique puissante ne pourra être réalisé que lorsque l'Europe sera à même de mobiliser sa puissance économique tout entière. ce qui nous donnerait une position de force pour discuter de nos problèmes industriels avec nos partenaires atlantiques". La loyauté de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'O. T. A. N. et de l'Alliance atlantique ne doit jamais signifier une subordination. "Encore moins, poursuit M. Wilson, doit-elle faire de nous autres Européens des ilotes industriels condamnés à ne fabriquer que l'équipement classique d'une économie moderne, tout en dépendant de plus en plus des grandes sociétés américaines pour nous procurer l'équipement avancé qui fera la loi dans l'industrie au cours des années 70 et 80".

Pour M. Wilson, dans les années à venir, on verra se forger l'unité de l'Europe. Or, la géographie, l'histoire, l'intérêt de la Grande-Bretagne et ses sentiments exigent qu'elle contribue à la forger et à la mettre en oeuvre. A ceux qui pensent que l'élargissement de la Communauté aura pour effet de l'affaiblir ou de diluer ses institutions, M. Wilson répond qu'un élargissement, "fondé sur le changement, se traduira non par un affaiblissement, mais par un renforcement".

Le Premier ministre donne des précisions sur le redressement de l'économie britannique et de sa balance des paiements et déclare, qu'outre une économie en cours de renforcement, la Grande-Bretagne apporte tout ce que sa technologie peut offrir. Après avoir rappelé l'importance de l'apport technologique de l'Europe comparé à celui des Etats-Unis, M. Wilson souligne qu'il faut "veiller à ce que l'industrie européenne de demain ne soit pas à la merci d'une technologie extérieure à l'Europe, avec tout ce que cela implique du point de vue de la puissance et de l'indépendance industrielles".

Le Premier ministre rappelle que son pays est disposé à accepter le traité de Rome, sous réserve des ajustements qui s'imposent lors de l'adhésion d'un nouvel Etat membre et à condition qu'il obtienne satisfaction sur les points qui présentent pour lui, quelques difficultés. Des adaptations au traité seront nécessaires pour résoudre les questions suivantes : "la participation de la Grande-Bretagne aux institutions, avec une représentation appropriée : l'attribution à la Grande-Bretagne d'un nombre de voix approprié au sein du Conseil de ministres et, sans aucun doute, d'autres changements encore, tels qu'une modification de la quote-part que chaque Etat membre doit verser au budget et aux fonds de la Communauté. Nous discuterons les diverses difficultés que soulèveraient pour nous certains éléments de la politique élaborée par la Communauté au cours de ces dernières années si nous les acceptions sans réserves. Il est non moins évident, par exemple, que le calendrier selon lequel nous appliquerions les diverses dispositions du traité serait différent de celui qui a été prévu dans le traité lui-même, en raison du temps qui s'est écoulé depuis la signature de celui-ci. Sous réserve qu'il se révèle possible de résoudre ces problèmes de manière satisfaisante, soit en adaptant les dispositions prises en vertu du traité, soit de toute autre manière acceptable, le traité lui-même ne présenterait pas d'obstacle. Et les règles auxquelles nous aurons apposé notre signature et notre sceau, nous les respecterons.

Il est évident, poursuit M. Wilson, que le traité présente des difficultés pour nous, comme il en a présenté pour chacun des premiers signataires. Le fait qu'il soit en vigueur depuis dix ans nous donne cependant l'avantage de pouvoir en étudier non seulement les termes mais aussi le fonctionnement - ce qu'on pourrait appeler la jurisprudence aussi bien que le droit codifié - et nous nous sentons encouragés par les résultats de notre étude.

Nous ne sommes pas encore assez avancés dans notre tournée pour tirer des conclusions de nos entretiens. Au terme de notre enquête, c'est au Gouvernement britannique qu'il appartiendra de décider - compte tenu de la meilleure évaluation que nous puissions faire des problèmes futurs et des chances que nous aurons de les résoudre - si nous sommes fondés ou non à entamer des négociations définitives en vue de notre adhésion. Si telle est notre décision, j'espère que les négociations porteront sur un nombre minimum de questions générales et non sur une infinité de détails. Dans de nombreux cas, la meilleure manière de régler les détails ou de prendre les décisions qu'ils exigent - si importantes soient-elles - sera de les aborder, au fur et à mesure, de l'intérieur de la Communauté. L'ultime décision elle-même ne saurait être

fondée sur des calculs économiques minutieusement équilibrés et analysés à l'ordinateur".

M. Wilson évoque également les problèmes posés particulièrement par les aspects financiers de la politique agricole de la Communauté qui impliquerait une contribution financière qui affecterait de manière fondamentale l'équilibre réalisé si péniblement par la Grande-Bretagne depuis deux ans. Mais, pour M. Wilson "se sont là tout simplement des problèmes à résoudre ... Je crois qu'il sera possible de les résoudre, déclare encore le Premier ministre, si nous les abordons dans cet esprit d'ingéniosité constructive, de tolérance, de compréhension, de concessions mutuelles qui, dès le début, a présidé aux relations des six Etats membres dans leurs négociations".

En terminant, M. Wilson déclare : "Si nous échouons ce ne sera pas la faute de la Grande-Bretagne. Mais c'est chacun de nous qui devra payer le prix de cet échec et par-dessus tout le prix des possibilités qui auront été perdues".

Répondant à plusieurs questions, M. Wilson précise que l'unité de l'Europe devra être politique autant qu'économique. Du côté de la Grande-Bretagne, les difficultés sont d'ordre économique et nullement politique. Le Premier ministre estime, d'autre part, qu'en matière de politique agricole commune, les règlements financiers devront être modifiés, ce qui semble possible, avec de la bonne volonté.

La Grande-Bretagne, déclare aussi M. Wilson, observera tous les accords conclus entre les Six au sujet de la majorité qualifiée. En ce qui concerne l'avenir politique de l'Europe, le Premier ministre ne veut pas prendre parti dans la controverse qui oppose les Six. Mais il souligne que si la Grande-Bretagne adhère au Marché commun, son gouvernement fera de son mieux pour que l'on parvienne à un accord. M. Wilson rejette l'idée d'une association de la Grande-Bretagne au Marché commun : ce ne serait qu'une demi-solution.

Au cours du débat de politique générale qui a suivi l'allocution de M. Wilson, les orateurs ont insisté sur l'importance de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun et se sont félicités de la prise de position très nette de M. Wilson en faveur de l'unité européenne.

M. Willy Brandt, vice-chancelier et ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne a parlé de la politique de détente, de réconciliation, de coopération et d'unité européenne. C'est dans cette perspective qu'il a traité de la politique allemande à l'égard de l'Allemagne orientale ainsi que du renforcement des Communautés européennes existantes. Tous les efforts de l'Allemagne tendent vers un seul but : l'unité de l'Europe, a dit M. Brandt. Il s'agit de renforcer et d'élargir les Communautés européennes et de développer la coopération avec les peuples et les Etats d'Europe orientale sur les plans économique, technique, scientifique, culturel et, si possible, politique. M. Brandt a également souligné que son pays accueillera avec joie l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres Etats de l'A.E.L.E. à

la Communauté des Six. "Une telle adhésion, a déclaré M. Brandt, serait conforme à l'idée que nous nous faisons d'une coopération aussi large que possible. Elle irait, en outre, dans le sens de nos propres intérêts".

M. de Broglie, secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères, donne des précisions sur la politique européenne de la France. L'Europe "doit chercher à être quelque chose par elle-même et pour elle-même, à partir des réalités qui lui sont propres et pour des intérêts qui sont réellement les siens". La France oeuvre pour une "solidarité croissante entre les Six et la constitution, entre ces Etats, d'un ensemble cohérent, concernant sa sécurité, sa politique, ses techniques, et son aide au tiers monde".

M. de Broglie parle ensuite de la politique de rapprochement avec les pays de l'Europe de l'Est, nécessaire pour parvenir à une solution pacifique du problème allemand. En terminant, M. de Broglie insiste sur les progrès accomplis dans la conscience européenne depuis un demi-siècle. La France pour sa part, continuera à oeuvrer afin que l'Europe, par une politique vigoureuse et proprement européenne puisse devenir une force morale de première grandeur.

A l'issue du débat, l'Assemblée a adopté une résolution dans laquelle elle se déclare convaincue que l'élargissement de la C. E. E. est un élément fondamental de l'union plus étroite entre tous les Etats européens qui est l'objectif essentiel du Conseil de l'Europe. Elle se réjouit des efforts entrepris par le Gouvernement britannique en vue d'examiner les possibilités d'une adhésion du Royaume-Uni à la C. E. E., souhaite que cette adhésion ou une association puissent s'étendre aux autres membres de l'A. E. L. E. et exprime le voeu que les efforts entrepris dans ce sens rencontrent un accueil favorable chez tous les Membres du Marché commun. L'Assemblée souligne l'importance qu'il y a pour l'Europe à mener une politique tendant à faciliter le développement de meilleures relations entre la République Fédérale d'Allemagne et les pays d'Europe de l'Est et est persuadée que seule une Europe forte et unie peut aspirer à jouer un rôle effectif dans les affaires mondiales. En conséquence, l'Assemblée estime que le Conseil de l'Europe doit encourager les efforts entrepris en faveur de l'adhésion ou de l'association à la C. E. E., dans les meilleurs délais possibles, de la Grande-Bretagne et des autres pays de l'A. E. L. E. ; que l'Europe a des responsabilités particulières dans la création et l'exploitation d'un climat général de détente; qu'il est profitable d'utiliser les mécanismes du Conseil de l'Europe plus que cela n'a été fait jusqu'à présent afin de parvenir aux objectifs précités.

(Documents officiels du Conseil de l'Europe)

III - LES PARLEMENTS NATIONAUX

a) Belgique

La politique européenne de la Belgique

A l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères et du commerce extérieur au Sénat, du 17 au 19 janvier, les affaires européennes ont fait l'objet de plusieurs interventions.

M. Moreau de Melen (social-chrétien), dans son rapport sur le budget des affaires étrangères, constate que la réussite de la Communauté européenne "dans le secteur économique, limitée à un nombre restreint de partenaires, ne semble pas correspondre entièrement aux objectifs que les signataires du traité de Rome s'étaient fixés. D'une part, les progrès politiques de l'unification européenne n'ont manifestement pas suivi le rythme du développement économique au sein des Six, tandis que, d'autre part, plusieurs pays européens importants sont restés, jusqu'à présent, en dehors de la Communauté des Six".

M. Harmel, ministre des affaires étrangères, dans son discours au Sénat, a souligné qu'il importait "de faire l'Europe partout où c'est possible. Il faut distinguer entre l'Europe économique, l'Europe militaire et l'Europe politique. Sans doute, notre grand projet demeure-t-il l'Europe intégrée autour du traité de Rome. Mais en attendant, il faut édifier des fragments de constructions européennes chaque fois qu'un progrès est possible. Toutefois, l'organisation de l'Europe militaire est en recul, puisque l'intégration militaire du temps de paix ne concerne plus que cinq pays sur six. Par contre, l'Europe économique pourrait s'étendre largement en répondant affirmativement aux candidatures actuellement à l'examen. Quant à l'Europe politique, son embryon ne devrait pas nécessairement se limiter aux pays membres de la C.E.E. L'Europe progresserait également si les gouvernements européens cherchaient à établir des positions communes avant de participer aux débats des organisations internationales. Lors de la conférence atlantique de Paris, j'ai mis en évidence la notion de la solidarité européenne apparue en dépit des transformations intervenues dans le monde. C'est pourquoi il serait utile de creuser davantage l'idée du dialogue entre les deux rives atlantiques, maintes fois évoquée par le président Kennedy, puis par le président Saragat et par le président Hallstein. Si de telles idées pouvaient recueillir un écho favorable, il ne devrait pas être exclu que les signataires du traité de Rome prennent l'initiative d'une proposition ouverte à d'autres pays européens de même régime. Pour le ministre des affaires étrangères, l'Europe ne saurait se développer sans la présence, en son sein, de grands pays se trouvant sur pied d'égalité. Il ne saurait y avoir d'Europe sans la France. Il ne saurait non plus y avoir d'Europe sans l'Allemagne, qui ne pourra trouver d'autre contre-

poids à la tentation du nationalisme que dans un progrès sensible de la construction européenne. Il ne saurait plus y avoir d'Europe sans la Grande-Bretagne. Les progrès d'une Europe de la détente impose le concours de ce pays. On ne pourrait concevoir que l'Europe se soit rapprochée de l'Allemagne d'abord et maintenant de l'Europe de l'Est pour s'éloigner de la Grande-Bretagne. En outre, une approche de l'Europe communiste doit aller de pair avec un raffermissement des liens entre pays de l'Europe occidentale de même régime démocratique.

L'exemple et la présence du plus vieux pays parlementaire est une nécessité politique. Si l'adhésion de ce pays au traité de Rome peut aider son économie, nous pensons que l'Europe politique, si rudimentaire qu'elle doive être au début, ne devrait pas, aujourd'hui, se passer de lui. La coordination européenne des politiques scientifiques a fait l'objet d'une prise de conscience marquée. La Belgique a été très active en ce domaine. Le président Johnson a décidé de constituer une commission chargée d'étudier le problème du retard technologique de l'Europe. La proposition Fanfani vise à une coopération européenne et atlantique en la matière. Enfin, la Belgique a pris l'initiative de convoquer, en février, une réunion des ministres de la C.E.E., en vue d'une étude approfondie des disparités technologiques. Il existe un problème de retard technologique de l'Europe qu'il faut étudier; souligne M. Harmel. Des structures nouvelles devront être envisagées. Dans cette optique, nous avons appuyé la proposition Fanfani. Mais il faut harmoniser au préalable les positions et méthodes au sein de la C.E.E. Ensuite, la Grande-Bretagne devra être associée à nos travaux. Un dialogue fructueux entre l'Europe et les Etats-Unis ne pourra s'engager qu'à ce prix.

Une autre idée sur l'Europe concerne la détente entre l'Est et l'Ouest. Après consultation des gouvernements occidentaux et ceux des pays de l'Est, nous sommes arrivés à la conviction que l'on ne saurait faire progresser la détente qu'en distinguant la détente militaire ainsi que la détente économique et la détente politique qui vise surtout la réunification de l'Allemagne et le traité de paix avec ce pays. Ces différents travaux, dont la préparation est plus ou moins avancée et qu'on ne saurait traiter, au moins au premier stade, que dans des sites différents, devront être harmonisés par la suite. Ce pourrait être l'objet d'une conférence sur la sécurité européenne et la coopération économique, à laquelle nous sommes favorable, pourvu qu'elle soit bien préparée".

M. Dehousse (socialiste) se demande "si nous n'avons pas commis une erreur en 1961-1962, quand nous avons repoussé le plan Fouchet. Certes, ce plan était fort éloigné de mes convictions en matière d'organisation sociale et européenne, c'était cependant un commencement et son acceptation aurait peut-être pu éviter la crise du 30 juin 1965".

Pour M. Dehousse, "le projet d'une relance de l'union politique devrait être envisagé d'une façon modeste, à la condition que le Royaume-Uni en fasse partie. Il n'est pas exclu qu'on puisse obtenir une relance de la formule de

l'union politique si celle-ci est assortie d'une consultation préalable. Je suis un chaud partisan de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Seulement les perspectives actuelles ne sont guères encourageantes. Il faut à tout prix éviter un nouvel échec qui serait ressenti durement. Je me demande dès lors si la formule de l'union politique avec participation de l'Angleterre ne devrait pas être avancée, notamment pour préparer l'étape ultérieure qui serait l'adhésion au Marché commun. J'ai été partisan de faire dépendre l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'union politique de sa participation préalable aux communautés. Je suis enclin, dans les circonstances actuelles, à envisager l'inverse".

Au sujet de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun, M. Van Elslande, ministre des affaires européennes, estime que le problème requiert une appréciation objective : " Les difficultés intervenues ne sont pas uniquement dues à tel ou tel pays de la Communauté actuelle et un aveu de ses torts, de la part de la Grande-Bretagne, serait également opportun. La Grande-Bretagne a adopté pendant beaucoup trop longtemps une attitude réticente à l'égard de l'idée européenne". Quoiqu'il en soit des difficultés à surmonter. M. Van Elslande souligne que la Belgique a la volonté politique nécessaire pour qu'une solution soit trouvée à chaque difficulté afin de réaliser l'adhésion de l'Angleterre à la Communauté européenne.

b) Italie

La politique d'unification européenne en débat à la commission extérieure de la Chambre des députés

La commission des affaires étrangères de la Chambre des députés a tenu, le 10 janvier, un débat sur différents problèmes intéressant l'Europe.

Prenant la parole, M. Vedovato (démocrate-chrétien) a demandé au ministre des affaires étrangères, M. Fanfani, si dans le cadre de la relance européenne, le gouvernement envisageait de proposer à nouveau le règlement de la question de l'Université européenne de Florence. Dans sa réponse, M. Fanfani a donné l'assurance que le gouvernement entendait s'employer à une définition du problème dont la solution devrait aboutir à la reconnaissance par tous les pays de la Communauté des titres conférés par l'Université européenne. Intervenant à son tour, M. La Malfa (républicain) a déclaré qu'en ce qui concerne la conférence prévue au sommet, il était opportun de tenir compte de ce que pourra être l'attitude du Général de Gaulle, surtout au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Si la Grande-Bretagne devait continuer à rester exclue de la Communauté, une communauté anglo-saxonne composée de l'Angleterre et des Etats-Unis pourrait se former et cela ne manquerait pas d'avoir des répercussions défavorables. En effet, le bloc franco-allemand se renforcerait, entraînant la création d'un espèce d'axe au sein de la Communauté européenne. Il est donc opportun que l'Italie oriente la conférence de façon que l'on tienne compte de ces perspectives préoccupantes et que l'on s'efforce dans la mesure du possible de les écarter.

M. Bettiol (démocrate-chrétien) a fait observer qu'il incombait aux européens convaincus de réagir contre le mouvement de désintégration dont l'Europe était actuellement l'objet et de s'opposer à la dispersion des énergies qui résultait de la conclusion d'accords bilatéraux ou d'initiatives unilatérales. Il est opportun, en outre, d'user de persuasion vis-à-vis de l'Angleterre afin de l'amener à adhérer au Marché commun, sans réserves mentales et en faisant abstraction de tout esprit mercantile. De même, il importe de ne pas porter une accusation générale contre la France en dépit des récentes erreurs commises en politique étrangère et européenne, étant donné l'apport précieux que la nation française peut fournir à l'Europe. Tenter d'établir une liaison directe avec Londres reviendrait sans doute à bouleverser l'ordre politique européen naturel.

M. Cantalupo (libéral) a confirmé l'appui des libéraux au Ministre des affaires étrangères dans son action tendant à créer les instruments qui permettront de combler le retard de l'Europe sur les Etats-Unis dans le domaine de la technologie. L'orateur a déclaré partager l'opinion du ministre selon laquelle la présence de l'Angleterre dans l'Europe constituerait un facteur extrêmement positif pour le développement technologique des pays européens. Toutefois, ce n'est pas là l'unique raison pour laquelle son parti souhaite voir la Grande-Bretagne s'unir à l'Europe. L'Union européenne, cela ne fait aucun doute, ne peut se réaliser en l'absence de la Grande-Bretagne.

Suivant M. Scelba (démocrate-chrétien) la conférence au sommet ne peut et ne doit pas se réduire à la célébration - si méritoire soit elle - du dixième anniversaire de la signature des traités de Rome. Elle doit également s'occuper des dispositions des traités qui n'ont pas encore été appliqués, par exemple celles relatives à l'élection au suffrage universel du Parlement européen.

Pour M. Vecchiotti (socialiste), l'alternative qui est offerte pour résoudre la crise profonde que traverse l'Alliance atlantique est celle-ci : opter ou pour un système autoritaire de type gaulliste ou pour un système de type socialiste. C'est à ce conflit que peut se résumer le problème de l'adhésion de l'Angleterre au Marché commun, l'adhésion à laquelle la France s'oppose de crainte de voir un jour l'influence américaine pénétrer le continent européen ; influence qui s'accroît en raison même de la différence technologique qu'il est illusoire de vouloir combler avec l'assistance financière des Etats-Unis.

Après s'être prononcé en faveur de la conférence au sommet, M. de Marsanich (mouvement social) a fait observer que ne pouvant ignorer le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté, la Conférence ne devrait pas oublier que cette adhésion ne peut avoir lieu que si l'Angleterre donne de solides garanties en matière d'union politique des pays européens. L'orateur fait ensuite observer que si l'Angleterre n'est pas entrée dans la C.E.E., la responsabilité n'en revient pas à la France seule. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer d'une part les traditions européennes dont cette nation est dépositaire et d'autre part la tradition anti-européenne qui a caractérisé la politique extérieure anglaise.

A propos de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, M. Gattani (socialiste) a fait remarquer que son parti politique a voulu mettre l'accent sur la nécessité de faire front contre l'attitude française, en mettant au point une position commune des cinq partenaires de la Communauté. M. Gattani a précisé que les socialistes souhaitent l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté, en particulier pour l'apport démocratique par lequel le Royaume-Uni pourra contribuer à la construction de l'Europe et qui ne va pas sans un apport économique, scientifique et technologique.

M. Pacciardi (groupe mixte) a rappelé que si l'on veut respecter les objectifs des traités de Rome, on ne peut oublier qu'ils visent à créer des structures destinées à mettre sur pied une entité de caractère fédéral. On peut se demander, a poursuivi l'orateur, si de ce point de vue on peut considérer l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté comme un fait positif ou comme un fait négatif : il est probable que l'adhésion anglaise renforcerait l'orientation que le général de Gaulle qui ne conçoit qu'une communauté purement économique, veut donner à l'Europe. L'orateur déplore les divergences qui se sont faits jour au sein de la majorité sur la politique européenne que l'Italie doit suivre, divergences qui nuisent aux intérêts vitaux du pays.

M. Edoardo Martino, démocrate-chrétien, a souligné l'extrême importance pour l'adhésion de la Grande-Bretagne, du remaniement ministériel anglais qui a fait entrer dans le Cabinet travailliste les représentants de la majorité parlementaire les plus nettement favorables à l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté. Pour ce qui est de la France, M. Edoardo Martino a rappelé que des déclarations faites à ce sujet par le Ministre des affaires étrangères, on ne peut pas conclure à une attitude politiquement négative. L'orateur a rappelé que si les premières négociations n'ont pas abouti, c'est parce que dans l'entre-temps, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis avaient conclu les accords de Nassau.

M. Bemporad (socialiste) a souligné que le problème de la réduction de l'écart technologique avec les Etats-Unis pose, une nouvelle fois, avec plus d'acuité les problèmes de l'intégration politique. Il convient notamment d'insister sur la nécessité d'accroître les pouvoirs du Parlement européen. Les politiques de la France et de l'Angleterre ont évolué aussi du fait de l'influence exercée par l'opinion publique : il faut travailler en tirant parti de tous les éléments que le moment présent peut offrir pour continuer sur la voie de l'intégration européenne.

M. Storchi (chrétien-démocrate) a particulièrement insisté sur les problèmes sociaux de la Communauté européenne, faisant remarquer qu'il serait utile, lors de la prochaine conférence au sommet, d'examiner aussi les problèmes relatifs à ce secteur, notamment ceux qui concernent le Fonds social européen, la formation professionnelle, la révision et la mise à jour des normes de sécurité sociale et surtout la préparation du règlement définitif de la libre circulation de la main-d'oeuvre qui devrait entrer en vigueur le 1er juillet 1968.

M. Paglietta (communiste) a fait observer que le principal problème en Europe est celui de la dissolution des blocs existants. Dans ce contexte, le choix entre la France et l'Angleterre n'a plus aucune importance. La question essentielle est l'indépendance de l'Europe à l'égard des Etats-Unis d'Amérique.

(Chambre des députés, Bulletin des commissions parlementaires, Affaires étrangères, 10 janvier 1967)

c) Luxembourg

La politique européenne du Luxembourg

Dans sa déclaration gouvernementale, le 10 janvier, à la Chambre des députés, M. P. Werner, président du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, a évoqué la politique européenne que son gouvernement poursuivra "dans le respect des principes communautaires. La politique d'accueil à l'égard des institutions européennes sera poursuivie, tant dans le cadre actuel que dans celui des accords intervenus entre les six gouvernements à l'occasion du traité de la fusion des exécutifs. D'autre part, sur le plan de l'application du Traité de Paris relatif à la C.E.C.A. nous rechercherons avec nos partenaires des solutions aux problèmes actuels conformes aux principes du marché unifié et non discriminatoire ainsi que de solidarité communautaire inscrite au Traité.

La prochaine visite du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni nous fournira l'occasion de connaître d'une façon plus précise les conceptions du gouvernement britannique et de lui faire part de notre attitude fondamentalement constructive. Le gouvernement a également approuvé l'initiative prise par le gouvernement italien tendant à organiser une séance commémorative à un très haut niveau politique pour le 10e anniversaire de la signature du Traité de Rome".

(Documents officiels)

d) Pays-Bas

1 - Représentation du Surinam et des Antilles néerlandaises dans le cadre de leur association avec la C.E.E.

Au cours de la discussion du budget de 1967 du Cabinet du vice-Premier ministre, les 5 et 11 janvier, les porte-parole des différents groupes de la Seconde Chambre ont fait observer que le régime d'association de ces terri-

toires du Royaume des Pays-Bas ne leur confère pas de représentation propre au sein des organes communautaires, et ne prévoit pas de contact avec le Parlement européen. Les différents groupes ont donc insisté pour que l'on assure une représentation de l'institution parlementaire (les "Etats") du Surinam et des Antilles néerlandaises dans le cadre de la Conférence parlementaire de l'Association de Yaoundé, étant donné que ces pays remplissent les conditions prévues à l'art. 2 du règlement de cette Conférence.

Dans sa réponse, M. Biesheuvel, vice-Premier ministre, a attiré l'attention sur la très nette différence de conception entre l'association du Surinam et des Antilles néerlandaises et celle des Etats africains et malgache. En outre, l'article 2 du règlement de la Conférence de l'Association de Yaoundé admet uniquement des observateurs, sans droit d'intervention, ni droit de vote. M. Biesheuvel doute que les "Etats" du Surinam et des Antilles néerlandaises souhaitent ce statut d'observateur. De l'avis du ministre, il appartient aux Etats généraux et aux "Etats" du Surinam et des Antilles néerlandaises de prendre des initiatives, veut-on voir combler d'une manière ou d'une autre, cette lacune sur le plan parlementaire. Au besoin, il contribuera volontiers à ces initiatives.

De plus, le Statut du Royaume n'empêche nullement les ministres plénipotentiaires de ces deux pays de participer, en tant que membres à part entière, aux travaux du Conseil de la C.E.E. lorsque celui-ci doit discuter de questions intéressantes particulièrement l'un de ces pays. Le gouvernement fera en sorte que les intérêts du Royaume soient défendus par le ministre plénipotentiaire le plus directement intéressé.

En revanche, la participation de fonctionnaires du Surinam ou des Antilles au Comité consultatif du Fonds de développement, bien qu'elle soit parfaitement compatible avec le Statut du Royaume des Pays-Bas, aurait pour conséquence de faire participer les intéressés à l'examen des projets par eux-mêmes déposés; ce qui serait absurde.

(Seconde Chambre, Débats, séances des 5 et 11 janvier 1967).

2 - Harmonisation de la taxe sur le chiffre d'affaires

Les 10, 11 et 12 janvier, la Seconde Chambre a consacré, à l'harmonisation de la taxe sur le chiffre d'affaires dans la C.E.E. un vaste débat inspiré par la résolution du Conseil de ministres de la C.E.E. du 11 mai 1966 par laquelle celui-ci décidait de statuer, avant le 31 janvier 1967, sur les deux premières propositions de directives en vue de l'harmonisation des dispositions législatives des Etats membres en matière de taxes sur le chiffre d'affaires. Cette décision serait un premier pas vers la suppression progressive des frontières fiscales entre les Etats membres.

Les orateurs n'ont applaudi, ni à l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires, ni à la suppression des barrières fiscales dans la Communauté. La

taxe sur le chiffre d'affaires constitue en effet, un élément tellement important du système fiscal national que toute la politique fiscale et budgétaire, dont dépend à son tour étroitement la politique nationale en matière sociale et salariale, y est liée. La suppression des barrières fiscales est lourde de conséquences pour l'autonomie politique des Etats membres. Ces conséquences ne pourraient être acceptables que si le contrôle parlementaire et démocratique dont seront dessaisies les Etats était assumé par un Parlement européen fonctionnant normalement et tout aussi influent que l'étaient les Etats.

En outre, l'harmonisation de la taxe sur le chiffre d'affaires implique celle des impôts directs et des accises. Le problème extrêmement difficile des monopoles d'Etat joue également un rôle dans cette question. Les Pays-Bas se trouvent dans une situation particulière en raison d'un système fiscal qui diffère sensiblement de celui des autres pays de la C.E.E., notamment sur le plan de la répartition de la charge fiscale. Aussi faut-il laisser une place suffisante à la politique nationale. Selon certains orateurs, la suppression des frontières fiscales n'est pas prescrite par le traité. D'autre part, il faut éviter que les Pays-Bas ne s'isolent eux-mêmes dans les négociations sur l'ensemble du problème de l'harmonisation fiscale, au cas où les partenaires décideraient de les engager.

Dans sa réponse, M. Zijlstra, Premier ministre, ministre des Affaires générales et ministre des Finances, a déclaré que la question de savoir si tel ou tel point est ou non une obligation prescrite par le traité ne présente qu'un intérêt relatif. Du fait que le Cabinet précédent a marqué son accord sur la résolution du Conseil du 11 mai 1966, l'orateur n'a pu que conclure à l'obligation, tout au moins morale, de participer à une décision sur les deux propositions de directives. A présent que les partenaires introduisent le système de la taxation sur la valeur ajoutée, le système d'impôts à cascade en vigueur aux Pays-Bas pose des problèmes de plus en plus délicats à l'ensemble des industries importatrices et exportatrices. Il conviendra donc d'examiner s'il ne serait pas possible d'assouplir, pendant une période de transition, le stand-still actuel en ce qui concerne les restitutions et les prélèvements.

A la question de savoir si la Chambre pouvait se dessaisir de son droit en matière budgétaire, entendu au sens de son droit de décider en dernier ressort du montant et de la répartition de la charge fiscale, M. Zijlstra a répondu : "D'une manière générale, non, mais parfois nécessité fait loi".

Au Conseil de la C.E.E., M. Sijlstra compte adopter la position de négociation suivante : accepter le système de la taxe sur la valeur ajoutée, laisser en suspens toutes les questions relatives aux taux et ne pas accepter de délai pour leur uniformisation. En ce qui concerne la deuxième proposition de directive, et notamment les articles relatifs aux taux, il s'efforcera de gagner du temps. Etant donné leur structure fiscale particulière dans le cadre des Six, les Pays-Bas pourraient avoir besoin d'une période transitoire plus longue que les autres pays. Même si l'on estime que le système définitif de taxe sur la valeur ajoutée ne laisse à la longue que de bien faibles possibilités d'action en ce qui concerne les exonérations et les différenciations de taux,

il faut quand même disposer d'assez de temps pour pouvoir l'imbriquer sans heurts dans son propre système.

Pour ce qui est des droits parlementaires, le développement de la C.E.E. devra être assuré par de nouvelles voies, afin d'assurer la participation des parlements nationaux ou du Parlement européen à ce développement.

A l'issue du débat, la Chambre a adopté, le 12 janvier, les deux motions suivantes :

La Chambre,

Ayant entendu les différents avis exprimés au sujet de l'harmonisation de la taxe sur le chiffre d'affaires dans la C.E.E.,

Vu les résolutions du Conseil de ministres de la C.E.E. du 11 mai 1966,

Estime que les décisions concernant la première et la deuxième directive doivent au moins laisser au législateur néerlandais suffisamment de liberté pour décider en toute indépendance des taux et des exonérations en matière fiscale,

Invite le gouvernement à agir dans ce sens,

Et passe à l'ordre du jour.

La Chambre,

Ayant entendu les débats sur l'harmonisation de la taxe sur le chiffre d'affaires dans la C.E.E.,

Reconnaissant la nécessité de modifier les systèmes fiscaux des Etats membres de manière à faire disparaître les effets de distorsion qu'ils exercent sur la concurrence dans la Communauté,

Estimant que le système de taxe sur la valeur ajoutée est acceptable,

Estimant que la fixation du volume et de la répartition de la charge fiscale doit évidemment rester sous contrôle parlementaire,

Estimant que les pouvoirs du Parlement européen à cet égard sont encore très insuffisants,

Exprime l'avis, qu'au Conseil de ministres, le gouvernement néerlandais ne doit prendre aucune décision définitive au sujet de règles communautaires concernant le volume et la répartition de la charge fiscale avant d'avoir consulté le Parlement néerlandais,

Et passe à l'ordre du jour.

(Débats de la Seconde Chambre, séance des 10, 11 et 12 janvier 1967).

3 - Système communautaire de subventions à l'écoulement du charbon à coke

Répondant le 3 janvier 1967, à un certain nombre de questions posées par M. Oele (P.v.d.A.) le 14 décembre 1966, M. Bakker, ministre des Affaires économiques, a déclaré que le Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A., réuni le 22 novembre, a renvoyé la question du système communautaire de subventions à l'écoulement du charbon à coke communautaire, de même que la question, intéressant plus particulièrement les Pays-Bas, du bilan du charbon domestique de la Communauté, pour complément d'examen, au Comité ad hoc qui fera rapport à ce sujet lors de la prochaine session du Conseil spécial de ministres.

(Source : Annexe au compte rendu des débats de la Seconde Chambre, session 1966-1967, 339)